

ORDRE DU JOUR

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 25 avril 2025 à 18 h

Réunion Microsoft Teams
[Rejoignez la réunion maintenant](#)

OU

Salle : T110-T109

Centre de Formation

7585, promenade Financial

Brampton, ON

L6Y 5P4

[Se rendre à l'école](#)

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances, Mme Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à cette réunion publique.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : 647 244-9631

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES

3. ASSERMENTATION DE LA NOUVELLE CONSEILLÈRE SCOLAIRE

3.1 Adoption de la fiche de renseignement datée du 3 avril 2025 sur *La candidate retenue pour représenter la région de York* soit reçue

QUE le Conseil approuve la nomination de **Mme Hanane Diakité** comme membre du Conseil représentant la région de York pour un mandat jusqu'aux prochaines élections scolaires prévues pour l'automne 2026.

3.2 Assermentation de la conseillère scolaire dans la région de York

4. AFFAIRES COURANTES

4.1 Approbation de l'ordre du jour

4.2 Déclaration de conflit d'intérêts

4.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue 21 février 2025

4.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 21 février 2025

5. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la présidence

6.2 Rapport de la direction de l'éducation

6.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

6.4 Activités des membres du Conseil

6.5 Calendrier des diversités – mars-avril 2025

6.6 Correspondance

7. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

7.1 9^e Bilan trimestriel du Plan stratégique 2021- 2025

AFFAIRES

7.2 Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (Septembre 2024 à février 2025)

ÉDUCATION

7.3 Sorties éducatives

7.4 Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil Scolaire Viamonde (février et mars 2025)

8. RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ STATUTAIRE

8.1 Rapport n° 2 du Comité de participation des parents

8.2 Rapport n° 8 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée

COMITÉ PERMANENT

8.3 Rapport n° 3 du Comité en éducation, équité et inclusion

8.4 Rapport n° 4 du Comité des secteurs

9. POLITIQUES

- 9.1 Politique n° 3,401 (Aménagement linguistique) suite aux consultations publiques
- 9.2 Politique n° 3,404 - Reconnaissance des acquis
- 9.3 Politique n° 2,202- Publicité
- 9.4 Politique n° 2,303 – Dons

10. AVIS DE MOTION

11. AUTOÉVALUATION

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du **plan stratégique** ?*

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

13. ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

13.1 QUE le rapport en date du 25 avril 2025 sur *Les Changements au sein du personnel – entre 9 février au 12 avril 2025* soit reçu.

13.2 QUE le rapport en date du 25 avril 2025, portant sur *l’Affectation annuelle des directions et directions adjointes pour 2025-2026* soit reçu.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

21 FÉVRIER 2025

Le Conseil se réunit en séance publique de 18 h 01 à 19 h 38 et de 20 h 37 à 20 h 39 à l'École secondaire Étienne-Brûlé, située au 300 Chemin Banbury à Toronto ON M2L 2V3 – *Réunion hybride*.

Trois personnes du public assistent à la réunion (2 en personne et 1 en ligne).

| MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS | |
|--|---|
| Conseiller Benoit Fortin (Président) Toronto (Est) | Conseillère Emmanuelle Richez (Vice-présidente) (en ligne) Essex |
| Conseillère Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes | Conseiller David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron |
| Conseiller Pierre Gregory (en ligne) Hamilton-Wentworth, Halton et Brant | Conseiller Yvon Rochefort Peel |
| Conseillère Geneviève Oger Toronto (Ouest) | Conseillère Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre) |
| Conseiller Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe | Conseiller Marcel J. Tikeng (en ligne) Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake |
| Conseiller David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand- Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia) | |
| ÉLÈVES CONSEILLÈRES | |
| M^{lle} Razan Mayeda - Élève conseillère (en ligne) | M^{lle} Juliette Abbat-Fraser - Élève conseillère (absente) |

| MEMBRE DU CONSEIL ABSENT |
|--|
| Conseillère Stefania Sigurdson Forbes York |

| MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRÉSENTS | |
|---|--|
| M^{me} Tricia Verreault Directrice de l'éducation par intérim | M. Jason Rodrigue Surintendant des services corporatifs et trésorier |
| M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation | M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation |

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

| MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRÉSENTS | |
|---|---|
| M. Miguel Ladouceur Directeur exécutif de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification | M^{me} Sonia Likibi (en ligne) Direction exécutive, Ressources humaines et Rémunération |
| M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation | Steve Lapierre Directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats |
| | M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances du Conseil |
| MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ABSENTS | |
| M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation | M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation |

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

Le président déclare la séance publique du 21 février 2025 ouverte à 18 h 00 et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

La conseillère Dandavino fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion 1, Résolution 24-219

QUE soit adopté tel que présenté l'Ordre du jour de la réunion ordinaire en séance publique du 21 février 2025.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Geneviève Oger

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
PUBLIQUE DU 23 JANVIER 2025**

Motion 2, Résolution 24-220

Le procès-verbal de la séance publique du 23 janvier 2025 est revu par les membres du Conseil.

QUE soit adopté tel que proposé le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 23 janvier 2025.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Eric Lapointe

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

**3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
ORDINAIRE PUBLIQUE DU 23 JANVIER 2025**

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 23 janvier 2025.

4. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)

Aucune délégation

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – FÉVRIER 2025

Un grand merci à l'École secondaire Étienne-Brulé pour l'accueil chaleureux, une chaleur dont nous avons vraiment besoin ces derniers jours.

En ce deuxième rapport de l'année, je suis heureux de vous accueillir chaleureusement à cette superbe école secondaire à Toronto, que je représente avec fierté depuis 2018.

Je suis heureux de vous annoncer que notre nouvelle Direction de l'éducation, Monsieur Sébastien Fontaine, entrera en fonction partiellement le 7 avril et de façon permanente le 14 avril 2025.

Nous avançons à pas de tortue dans la résolution des problèmes de coûts de transport, mais nous maintenons la pression.

Je me dois de commenter le décès de Madame Antonine Maillet, une grande dame de la francophonie :

Née le 10 mai 1929 à Bouctouche, au Nouveau-Brunswick (Canada), et morte le 17 février 2025 à Montréal, elle était une romancière et dramaturge canadienne. Ses œuvres les plus connues sont la pièce *La Sagouine* et le roman *Pélagie-la-Charrette*, pour lequel elle a obtenu le prix Goncourt en 1979.

Elle a enseigné à l'Université de Moncton de 1964 à 1967. De juin à août 1966, elle a effectué des recherches sur le folklore acadien en vue de sa thèse de doctorat. Elle a enseigné au Collège des Jésuites de Québec de 1968 à 1969.

Entre-temps, elle a obtenu un doctorat en lettres de l'Université Laval en 1969 ou 1970, selon les sources. Sa thèse, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, a été publiée en 1971. Elle a étudié à Paris de 1969 à 1970, période durant laquelle elle a écrit des contes et les premières versions de *La Sagouine*. Elle est devenue professeure à l'Université de Montréal en 1974. Elle a également enseigné à l'Université de Californie à Berkeley et à l'Université d'État de New York à Albany. À la suite du succès de *La Sagouine*, elle a quitté l'enseignement en 1975 pour se consacrer entièrement à l'écriture. Elle a ensuite travaillé pour Radio-Canada à Moncton, en qualité de scénariste et animatrice.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

Une fière représentante des Acadiens, avec qui je partage des racines communes. Ma grand-mère était une fière Acadienne.

Je dois maintenant parler du rôle de conseiller ou conseillère scolaire à Viamonde, une responsabilité que nous prenons à cœur chez nous. C'est une responsabilité, un devoir et un privilège de représenter tous les citoyens francophones de chacune de nos circonscriptions, que nous ne prenons pas à la légère. Lorsque nous croyons que cela n'est pas à la hauteur des standards de Viamonde, nous n'avons qu'un seul choix : agir.

Je vous annonce maintenant l'intention de déclarer une vacance du poste de membre du Conseil représentant la région de York; ceci est un point à l'ordre du jour et sera officialisé pendant cette réunion du Conseil, ainsi que l'ouverture d'un appel de candidatures pour voir à son remplacement.

Je tiens à souligner le travail exceptionnel de notre table. Une table que je comparerais avec orgueil vis-à-vis des 71 autres de l'Ontario. Merci de votre travail incessant et de la dévotion dont vous faites preuve, vous me rendez fier. Je vous souhaite un bon mois, et encore une fois, bienvenue, M. Fontaine. Je tiens à remercier chaleureusement M^{me} Verreault qui assume son intérim.

Merci de votre attention. Je reste à votre disposition pour vos questions ou commentaires.

M. Benoit Fortin
Président du Conseil

5.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRI

En février, des projets à la pelletée!

En ce mois de février, les écoles et le Conseil sont loin d'être paralysés par le froid et la neige. C'est avec enthousiasme que je souhaite partager avec vous quelques grandes nouvelles qui marquent notre mois.

Une nouvelle école élémentaire à East Gwillimbury

Nous sommes particulièrement ravis d'avoir reçu la confirmation relativement au financement pour la construction de la nouvelle École élémentaire Chantal-Benoit à East Gwillimbury. Ce projet tant attendu permettra d'offrir un environnement d'apprentissage moderne et inspirant aux élèves de la région. Nous remercions toutes les parties prenantes qui ont travaillé avec dévouement pour faire avancer ce dossier et assurer aux familles un accès à une éducation en français de qualité. D'ici là, nous continuons d'occuper une école empruntée au York Catholic District School Board.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

Planification stratégique : participez au projet Trajectoire 26 > 30

Notre Conseil entame une démarche essentielle pour tracer l'avenir de notre communauté scolaire avec la planification stratégique 2026-2030 sous le thème *Trajectoire 26 > 30*. Nous vous invitons à prendre part à cette importante consultation en répondant « présent » lors de nos invitations à discuter, que ce soit à travers des groupes en personne, en ligne ou en répondant à notre sondage, qui sera lancé au mois de mars. En attendant, tendez l'oreille et jetez un coup d'œil à notre [vidéoclip](#) préparé pour l'occasion...

Célébrons le Mois de l'histoire des Noirs et le Mois du patrimoine franco-ontarien

Depuis le début du mois, nos écoles sont animées par des activités variées pour souligner le *Mois de l'histoire des Noirs 2025* sous le thème *NOUS tous dans l'histoire*. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour notre communauté scolaire de célébrer la diversité et d'approfondir sa compréhension des contributions essentielles des personnes noires dans l'histoire et la société.

En parallèle, nos élèves et membres du personnel soulignent aussi avec fierté le *Mois du patrimoine franco-ontarien*. Cette célébration nous rappelle la richesse de notre identité francophone et notre engagement à promouvoir la langue et la culture française en Ontario, autour desquels nous nous rassemblons.

Une belle participation à la course *Bouge Bouge*

Malgré une tempête hivernale impressionnante, plusieurs membres du personnel et des familles ont bravé la neige et le froid pour participer à la première édition d'une course de 5 kilomètres dans les souterrains de Toronto le dimanche 16 février.

Viamonde est fier d'avoir appuyé cet événement organisé par *Bouge Bouge*, un organisme qui favorise un mode de vie actif et combat le décrochage physique. Un immense bravo à l'École élémentaire *La Mosaïque*, qui a brillamment porté le flambeau de cet engagement sportif cette année!

Hommage à Antonine Maillet

Le 17 février, nous avons appris avec tristesse le décès de Madame Antonine Maillet, grande figure de la littérature acadienne et la première autrice hors France à remporter le prestigieux prix Goncourt. Son héritage littéraire est immense et continuera d'inspirer des générations d'élèves, notamment ceux et celles de notre École élémentaire *Antonine-Maillet* d'Oshawa, qui porte fièrement son nom.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

Enfin, alors que nous entamons la dernière ligne droite avant la relâche scolaire de mars, je tiens à souligner le travail exceptionnel de nos élèves et du personnel.

Cette pause bien méritée permettra à chacune et à chacun de recharger ses batteries avant d'aborder le dernier trimestre de l'année scolaire.

Dès notre retour, nous aurons le plaisir de célébrer la *Semaine internationale de la francophonie*, une autre belle occasion de mettre en valeur notre langue et notre culture.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre dynamisme. Continuons à avancer ensemble sur cette trajectoire d'excellence!

Tricia Verreault

Directrice de l'Éducation par intérim

5.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Chers élèves, conseillers et conseillères, membres de l'administration et parents,

Le mois de janvier a été riche en activités et en apprentissages pour nos élèves. Entre la fin du premier semestre, les examens, les sorties éducatives et les initiatives étudiantes, cette période a été marquée par un dynamisme constant. Ce rapport met en lumière les événements marquants qui ont rempli ce début d'année 2025. Sautons dans les beaux moments qui ont eu lieu en janvier!

En janvier, plusieurs sorties et ateliers ont enrichi l'apprentissage des élèves. Le 17 janvier, les élèves de 10^e et 11^e année du Collège français ont visité le ROM dans le cadre du cours d'histoire.

À David-Saint-Jacques, les élèves du cours de musique ont assisté à un concert au London Symphonia, une expérience immersive et enrichissante. Divers ateliers ont également eu lieu chez eux, notamment un atelier culinaire, qui a permis aux élèves de s'initier à l'art de la cuisine, ainsi qu'un atelier sur la confiance corporelle, conçu pour renforcer leur estime de soi et promouvoir une relation positive avec leur corps. Les élèves du cours de Citoyenneté de l'École secondaire de Lamothe-Cadillac ont visité l'Assemblée législative de l'Ontario à Toronto. À Norval-Morisseau, plusieurs initiatives éducatives ont eu lieu durant le mois. Le 16 janvier, un atelier d'aéromodélisme a rassemblé le club d'aéromodélisme ainsi que les élèves de 7^e et 8^e années. Ils ont découvert les bases de la programmation et expérimenté le pilotage de drones. Le 15 janvier, un atelier de robotique a offert une immersion complète dans cet univers technologique.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

Les élèves ont non seulement participé à plusieurs ateliers pendant ce mois, mais ont également organisé pleins de leurs propres activités créatives. Les 16 et 17 janvier, le Collège français a mis en lumière le talent artistique de ses élèves avec une exposition d'arts visuels. Familles, amis et camarades ont été invités à admirer les créations réalisées au fil du semestre.

À David-Saint-Jacques, le 29 janvier, des élèves de 7^e et 8^e année ont accueilli des élèves de 6^e des écoles élémentaires nourricières. Grâce à leur engagement, ces jeunes visiteurs ont pu découvrir leur future école secondaire à travers des activités ludiques et un concert par le club de musique. Similairement, Gaétan-Gervais, le 17 janvier dernier, a accueilli un tournoi de volleyball dans le cadre du Francofest, réunissant des élèves de 5^e et 6^e des écoles francophones de la région d'Halton.

De son côté, l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin a organisé un événement de sensibilisation à la pollution lumineuse porté par la classe de 10^e [LIENS](#) intitulés "Gala des étoiles".

Cet événement comprenait une soirée trivia ainsi qu'une collecte de fonds pour soutenir une cause locale. Par ailleurs, le Conseil des élèves de Michelle-O'Bonsawin a tenu son assemblée mensuelle, où ont été annoncées les nouvelles du mois et mise en avant la valeur du mois : l'autonomie. À Gabriel-Dumont, une foire des clubs a promu l'engagement dans leurs offres de clubs parascolaires divers. Enfin, à Ronald-Marion, les élèves passionnés d'échecs ont pu s'affronter lors d'un tournoi d'échecs.

En dehors des ateliers et activités scolaires, plusieurs initiatives uniques ont marqué le mois. À Michelle-O'Bonsawin, une murale collective a été réalisée avec les fonds vice versa en collaboration avec l'animatrice culturelle, M^{me} Barrass, accompagnée de l'artiste Mique Michelle, pour créer un projet artistique collaboratif reflétant la justice sociale parlant des valeurs, des espoirs et de l'engagement des élèves envers un monde plus inclusif et solidaire.

À Norval-Morrisseau, plusieurs élèves de la 7^e à la 12^e année ont participé au *Défi mathématique hebdomadaire*, un concours organisé par l'Université de Waterloo visant à promouvoir la culture mathématique. Par ailleurs, Mya Henoud en 11^e année s'est illustrée au *Scholastic Art and Writing Awards*, remportant un prix provincial pour son poème écrit dans son club d'écriture créatif. Elle est maintenant en lice pour le prix national, une belle reconnaissance de son talent littéraire. Enfin, le 21 janvier, Norval-Morrisseau et Gaétan-Gervais ont tenu une soirée d'information destinée aux parents et aux élèves de 8^e, 9^e et 10^e année. Cette rencontre visait à les éclairer sur leurs choix de cours ainsi que sur l'inscription aux programmes du Baccalauréat international (BI) et du programme MHS.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

La fin janvier a été marquée par la période d'examens, qui s'est déroulée du 24 au 30 janvier. Afin de mieux préparer les élèves à cette période exigeante, un atelier sur la gestion du stress a été organisé le 14 janvier pour les élèves de 9^e année à David-Saint-Jaques et de Lamothe-Cadillac. Cet atelier leur a permis de découvrir des stratégies essentielles pour rester calme et concentré durant les examens.

Cependant, à Roméo-Dallaire, les intempéries ont perturbé le déroulement des épreuves, entraînant l'absence de nombreux élèves pendant 2 à 3 jours. En conséquence, certains ont dû passer deux examens le jeudi 30 janvier, tandis que d'autres ont été convoqués durant la journée pédagogique pour compléter leurs évaluations.

Par ailleurs, la fin du semestre marque également un pas de plus vers la graduation des élèves de 12^e année. À Norval-Morrisseau, et Toronto Ouest, ils ont eu la journée de prise de photos de graduation.

Finalement, le mois de janvier a été marqué par de nombreuses compétitions sportives et de belles performances de la part de nos élèves. À Le Caron, la saison de basketball pour les garçons de 7^e et 8^e années ainsi que celle de volleyball pour les filles battent leur plein, avec plusieurs matchs disputés. L'école s'est également distinguée avec ses équipes de ski alpin et de ski de fond, qui poursuivent leurs entraînements et participent à des événements locaux en préparation pour le championnat OFSAA - GBSSA.

À Franco-Niagara, l'équipe masculine de basketball a remporté une victoire contre DSBN Academy le 9 janvier, tandis que l'équipe féminine de volleyball a enchaîné trois succès face à Eastdale, Niagara Christian College et Eastdale Junior.

À Gaétan-Gervais, le mois a été intense avec plusieurs tournois : l'équipe féminine de basketball (7/8) a participé à une compétition à Sainte-Famille le 14 janvier, suivie de l'équipe masculine (7/8) le 28 janvier. L'école a également accueilli, le 30 janvier, un tournoi francophone de volleyball pour les équipes masculines et féminines de 7^e et 8^e année. Du côté des élèves de 9^e à 12^e année, l'équipe féminine senior de volleyball et l'équipe masculine senior de basketball ont chacune remporté leur premier match de la saison, respectivement les 14 et 15 janvier. À Norval-Morrisseau, les élèves de 7^e et 8^e année ont participé au tournoi Franco-Fest de volleyball, favorisant l'esprit d'équipe et la compétition amicale entre écoles. À de Lamothe-Cadillac, l'équipe de natation a brillé lors de la compétition WECSSAA du 16 janvier au centre aquatique de Windsor, où Rami Abu-Zahra a gagné 2^e et 3^e place dans sa catégorie. Enfin, à David-Saint-Jacques, l'équipe de basketball des garçons (7/8) a enchaîné deux victoires, tandis qu'à Franco-Niagara, les élèves de 7^e et 8^e année ont participé à un tournoi de tennis le 30 janvier.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

Ce mois de janvier a été marqué par une gamme d'activités, avec de la rigueur académique, des découvertes culturelles et de nombreuses initiatives étudiantes. Les élèves ont su relever les défis des examens tout en s'impliquant activement dans la vie scolaire à travers des projets variés et enrichissants. Félicitations à tous pour ces réalisations pendant un mois chargé ! Nous espérons que le premier mois du nouveau semestre sera tout aussi réussi et nous avons hâte de découvrir les événements à venir en février et mars.

Vos élèves conseillères
Razan Mayeda et Juliette Abbat-Fraser

5.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 14 janvier au 14 février 2025.

Un ajout est noté : le 28 janvier 2025, le conseiller Lapointe a participé à une annonce de financement d'école au bureau de M^{me} Caroline Mulroney pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'École élémentaire Chantal-Benoit.

5.5 CALENDRIER DES DIVERSITÉS – FÉVRIER 2025

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui seront soulignées en février 2025. Le *Calendrier des diversités* alimente également les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

5.6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en public.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉ STATUTAIRE

6.1 RAPPORT N° 3 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Motion 3, Résolution 24-221

Les membres prennent connaissance du rapport de comité. La prochaine rencontre du comité de vérification public se tiendra le 9 juin 2025.

QUE le rapport en date du 21 février 2025 intitulé *Rapport n° 3 – comité de vérification* soit reçu.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : David O'Hara

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ
ADOPTÉE**

**6.2 RAPPORTS N° 6 ET N° 7 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE**

Motion 4, Résolution 24-222

Les membres prennent connaissance du rapport de comité. La prochaine rencontre du comité de l'éducation spécialisée se tiendra le 8 avril 2025.

QUE le rapport en date du 21 février 2025 intitulé *Rapport n° 6 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort Appuyée par : Eric Lapointe

QUE le rapport en date du 21 février 2025 intitulé *Rapport n° 7 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort Appuyée par : Emmanuelle Richez

ADOPTÉES

COMITÉ PERMANENT

6.3 RAPPORT N° 2 DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Motion 5, Résolution 24-223

Les membres prennent connaissance du rapport de comité. La prochaine rencontre du comité de gouvernance se tiendra le 28 mai 2025

QUE le rapport en date du 21 février 2025 intitulé *Rapport n° 2 - Comité de Gouvernance* soit reçu.

Proposée par : David Paradis Appuyée par : Kristine Dandavino

ADOPTÉE

7. RAPPORTS DU COMITÉ DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

7.1 DÉCLARATION DE POSTE VACANT ET PROCESSUS DE REMPLACEMENT

Motion 6, Résolution 24-224

Le président du Conseil présente le rapport aux membres du Conseil sur la déclaration de poste vacant et du processus de remplacement conformément à l'article 4.12 du *Règlement de procédure*. Ce processus est essentiel pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du Conseil.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

Une période de discussion s'ensuit à la table concernant le rapport et les étapes à suivre pour combler le poste de membre du Conseil pour la région de York.

QUE le rapport en date du 21 février 2025 intitulé *Déclaration de poste vacant et processus de remplacement* soit reçu.

Proposée par : Eric Lapointe Appuyée par : David Paradis

QUE le poste de la région de York soit déclaré vacant.

Proposée par : Kristine Dandavino Appuyée par : Yvon Rochefort

QUE le poste de la région de York soit pourvu par cooptation tel que recommandé par l'administration.

Proposée par : Pierre Gregory Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉES

7.2 RÉVISIONS PROPOSÉES AU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE

Motion 7, Résolution 24-225

La directrice de l'éducation par intérim donne une brève explication sur les révisions proposées au *Règlement de procédure*. Elle explique l'ajout sur la présidence sortante ainsi que l'ajout concernant l'absence d'un membre du Conseil lors d'une réunion d'organisation.

QUE le rapport en date du 21 février 2025 intitulé *Révisions proposées au Règlement de procédure* soit reçu.

Proposée par : David Paradis Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

QUE le Conseil approuve le Règlement de procédure révisé tel qu'amendé.

Proposée par : David Paradis Appuyée par : Eric Lapointe

ADOPTÉES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

AFFAIRES

7.5 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Motion 10, Résolution 24-228

M. Rodrigue, le surintendant des services corporatifs et trésorier, présente le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2025-2026. Il explique que le budget sera élaboré en tenant compte des priorités du *Plan stratégique 2021-2025* et des orientations ministérielles. M. Rodrigue aborde les principes directeurs et le processus budgétaire; le tout est suivi d'une période de questions.

QUE le rapport en date du 21 février 2025 intitulé *Orientations budgétaires 2025-2026* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Kristine Dandavino

QUE le Conseil approuve les orientations budgétaires telles que présentées dans le présent rapport.

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski

Appuyée par : Eric Lapointe

ADOPTÉES

ÉDUCATION

7.6 CALENDRIERS SCOLAIRES 2025-2026

Motion 11, Résolution 24-229

M^{me} Verreault présente aux membres du Conseil l'ébauche des calendriers scolaires 2025-2026; ceux-ci furent présentés au comité de gouvernance en janvier et ensuite envoyés en consultation publique. Ces calendriers seront en vigueur à partir de septembre 2025, une fois l'approbation du ministère de l'Éducation reçue.

QUE le rapport en date du 21 février 2025 *Calendriers scolaires 2025-2026* soit reçu.

Proposée par : Eric Lapointe

Appuyée par : Yvon Rochefort

QUE les calendriers scolaires 2025-2026 en version ébauche fournis en annexe soient approuvés.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

QUE le rapport en date du 23 janvier 2025 portant sur la *Politique n° 2,100 - Dénonciation* soit reçu.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Yvon Rochefort

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,100 - Dénonciation* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : David O'Hara

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

**8.2 POLITIQUE N° 1,105 – TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL PAR
L'ENTREMISE DES MOYENS ÉLECTRONIQUES ET PRÉSENCE AUX
RÉUNIONS**

Motion 15, Résolution 24-233

Les membres prennent connaissance de la politique, telle que révisée et recommandée par le comité de gouvernance.

QUE le rapport en date du 21 février 2025 portant sur la *Politique n° 1,105 – Tenue des réunions du Conseil par des moyens électroniques et présence aux réunions* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Geneviève Oger

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 1,105 – Tenue des réunions du Conseil par des moyens électroniques et présence aux réunions* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉES

8.3 POLITIQUE N° 1,112 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Motion 16, Résolution 24-234

Les membres prennent connaissance de la politique, telle que révisée et recommandée par le comité de gouvernance.

QUE le rapport en date du 23 janvier 2025 intitulé *Politique révisée n° 1,112 – Rémunération des membres du conseil* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : David O'Hara

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 1,112 –Rémunération des membres du Conseil* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

9. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

10. AUTOÉVALUATION

La présidence exprime sa fierté pour l'engagement des membres du Conseil envers la démocratie et la prise de bonnes décisions pour le bien-être des élèves. Toutes les mesures sont prises pour assurer que le travail se poursuive de manière efficace, tout en préservant l'intérêt des élèves. La table est unanime sur l'importance de créer un environnement éducatif prospère et inclusif pour tous nos élèves.

Le travail d'intérim effectué par M^{me} Tricia Verreault est apprécié par la table. La reconnaissance et l'appréciation pour ses efforts et son dévouement sont mises de l'avant par les conseillers.

Les membres du Conseil accordent une grande importance à travailler dans la transparence et le respect.

***Suspension de la séance publique à 19 h 38 pour passer au huis clos.
Retour à la séance publique à 20 h 37.***

11. ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Motion 17, Résolution 24-235

QUE la résolution de la séance à huis clos sur le point ci-dessous soit transférée en séance publique.

11.1 QUE le rapport sur les *Changements au sein du personnel* entre le 12 janvier et 8 février 2025 soit reçu.

Proposée par : Geneviève Oger

Appuyée par : Kristine Dandavino

ADOPTÉES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON-ADOPTÉ

12. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Motion 18, Résolution 24-236

QUE la réunion ordinaire publique du Conseil scolaire Viamonde du 21 février 2025 soit levée à **20 h 39**.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉE

La direction de l'éducation
et secrétaire par intérim,

Tricia Verreault

Le président du Conseil,

Benoit Fortin

PUBLIC

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Du 17 février au 18 avril 2025

| Membres | Date | Activités |
|--|-----------------|---|
| Conseiller Fortin (Président) | 28 février 2025 | Gala du Mois de l'histoire des noirs au Centre Francophone de Toronto |
| Conseillère Richez (Vice-présidente) | 28 février | Contes en famille, Centre communautaire de Windsor-Essex-Kent |
| | 21 mars | Inauguration du monument du tricentenaire de la francophonie, ACFO-WEK, HMCS Hunter, Windsor |
| | 22 mars | Concours d'épellation régional de Windsor, Épelle-Moi Canada |
| Conseillère Dandavino | 27 février 2025 | Présentation et discussion at Utech Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées |
| | 21 mars 2025 | Soirée de Gala lors des 40 ans du COFRG à Oshawa |
| | 3 avril 2025 | Cours de formation : Anishinaabemowin |
| Conseiller Gregory | | |
| Conseiller Lapointe | 9 avril 2025 | Petit déjeuner de la Base Borden – Jour de la bataille de Vimy 2025 |
| Conseiller O'Hara | | |
| Conseillère Oger | 28 février 2025 | Gala du Mois de l'histoire des noirs au Centre Francophone de Toronto |
| | 20 mars 2025 | Soirée Journée internationale de la francophonie à Toronto |
| Conseiller Paradis | | |
| Conseiller Rochefort | | |
| Conseillère Ruszkowski | | |
| Conseiller Tikeng | | |

Calendrier des diversités – mars et avril 2025

| Mars 2025 | |
|-------------------|--|
| Ce mois-ci | Mois de la francophonie Mois du patrimoine irlandais Mois du patrimoine bangladais Mois de la nutrition Mois de sensibilisation à l'épilepsie Mois de la Sante du Cerveau |
| 3 | Journée mondiale de l'audition |
| 5 mars - 17 avril | Carême (Christianisme) |
| 7- 14 | Relâche scolaire |
| 8 | Journée internationale des femmes |
| 13 - 14 | Pourim (Judaïsme) |
| 13 - 19 | Semaine de célébration de la neurodiversité |
| 14 | Holi (Hindouisme) Jour du Commonwealth Journée internationale des mathématiques (Journée Pi) |
| 15 | Journée internationale de lutte contre l'islamophobie |
| 17 | Jour de la Saint-Patrick (patrimoine irlandais) |
| 15 au 23 mars | Semaine de la francophonie |
| 20 | Journée internationale de la francophonie |
| 21 | Journée mondiale de la trisomie |
| 21 | Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale |
| 22 | Journée mondiale de l'eau |
| 25 | Journée internationale à la mémoire des victimes de l'esclavage et du commerce transatlantique d'esclaves |

| Mars 2025 | |
|----------------------|--|
| 26 | Journée lavande de sensibilisation à l'épilepsie au Canada |
| 29 | Aïd El-Fitr (Islam) |
| 31 | Journée nationale des langues autochtones |
| 31 | Journée internationale de la visibilité transgenre |
| Avril 2025 | |
| Ce mois-ci | Mois de la Terre Mois mondial de l'autisme Mois des enfants de militaires Mois du patrimoine sikh |
| 2 | Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme |
| 2 | Journée internationale des livres pour enfants |
| 7 - 11 | Semaine arc-en-ciel (en solidarité à la communauté 2SLGBTQIA+) |
| 9 | Journée rose internationale (2 ^e mercredi du mois) |
| 12 - 20 | Pessa'h (Judaïsme) |
| 18 | Vendredi saint (Christianisme) - férié |
| 20 | Pâques (Christianisme) |
| 21 avril - 21 mai | Vaisakha (Sikhisme) |
| 22 | Jour de la Terre / Journée internationale de la Terre nourricière |
| 23 | Journée mondiale du livre et du droit d'auteur |
| 23 | Journée dédiée aux professionnels administratifs |
| 23 - 24 | Yom Ha Shoah (Judaïsme) |
| 28 | Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail |

PUBLIC

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : 9^e Bilan trimestriel du Plan stratégique 2021-2025**

PRÉAMBULE

Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 fut approuvé le 2 décembre 2020 par les membres du Conseil. Cette nouvelle feuille de route comporte quatre grandes orientations stratégiques :

- *Des élèves épanouis et engagés;*
- *Une organisation à l'écoute, performante et innovante;*
- *Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés et;*
- *Une gouvernance responsable.*

À partir du plan stratégique pluriannuel, les équipes administratives ont établi des budgets opérationnels ainsi que des plans de services avec des initiatives prioritaires, incluant des cibles spécifiques pour l'année courante. De plus, le secteur de l'éducation prépare et soumet annuellement un *Plan d'amélioration et d'équité du Conseil* avec des cibles et indicateurs précis.

SITUATION ACTUELLE

Un sommaire des activités, soit le bilan trimestriel, informe la communauté sur le progrès de la mise en œuvre du [Plan stratégique pluriannuel 2021-2025](#) selon les quatre orientations stratégiques que s'est doté le Conseil.

Ce bilan trimestriel vient détailler les activités pour la période de décembre 2024 à mars 2025; ce dernier est affiché sur la page Administration :

<https://csviamonde.ca/default-6084b498ada5448175670de3c603ea7e-3-1-1>

Le prochain bilan trimestriel sera disponible en septembre 2025.

Il est recommandé :

QUE le rapport sur le 9^e *Bilan trimestriel du Plan stratégique 2021-2025* soit reçu.

Préparé par :

La surintendante des services corporatifs,
Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (sept. 2024 à fév. 2025)**

Le rapport trimestriel ci-joint (Annexe A) couvre les dépenses du premier trimestre, soit du 1^{er} septembre 2024 au 28 février 2025.

Ce format présente les informations suivantes :

(1) Budget révisé

Cette colonne présente les montants du budget annuel tel qu'approuvé par le Conseil.

(2) Prévisions

Cette colonne indique les changements au cours de l'année qui pourraient être identifiés et occasionnés des variations significatives au budget.

(3) Dépenses au 28 février 2025

Ce montant représente les dépenses encourues à jour pour l'année en cours de même que le pourcentage du budget qu'elles représentent.

(4) Dépenses au 29 février 2024

Ce montant représente les dépenses encourues pour l'année précédente pour la période correspondante, de même que le pourcentage des dépenses totales encourues pour l'année précédente.

(5) Pourcentage des dépenses encourues des trois dernières années

Pourcentage représentant la moyenne des dépenses encourues pour la période correspondante au cours des trois dernières années. Ce pourcentage est utilisé pour estimer la variation de tendance, l'année 2023-2024 n'étant pas représentative en raison du rajustement rétroactif des salaires lié à la Loi 124 et aux négociations syndicales.

(6) Variation de tendance

La variation de tendance représente la différence entre les deux pourcentages mentionnés ci-dessus multipliés par le montant total budgété. Ce calcul vise à dégager l'impact potentiel du rythme des dépenses durant l'année.

Si le pourcentage dépensé du budget de cette année était plus élevé que la moyenne des trois dernières années, l'équipe des finances ferait une analyse puisque les ressources se consommeraient alors plus rapidement. Il faudrait déterminer les raisons et les conséquences à long terme.

Les dépenses devraient généralement se situer à l'intérieur du budget révisé approuvé par le Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 intitulé *Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (sept 2024 à fév. 2025)* soit reçu.

P. J. : **Annexe A**

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Sébastien Fontaine

Rapport financier
Pour la période du 1er septembre 2024 au 28 février 2025

Annexe A

| | BUDGET | | | | RÉSULTATS | | | | | | |
|---|----------------------|--------------------|-----------|-------------|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|----------------------------|--|----------------|
| | (1) Budget révisé | (2) Prévisions | Variation | | (3) Au 28 février 2025 | | (4) Au 29 février 2024 | | (5) % moyen (Note 1) | (6) Variation de tendance selon moyenne de 3 ans | |
| | | | \$ | % | \$ | % BR | \$ | % ÉF | % | \$ | % |
| FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | | | |
| Enseignement | | | | | | | | | | | |
| Titulaires de classe | 111 388 080 | 111 388 080 | - | 0,0% | 53 474 418 | 48,0% | 50 757 629 | 46,3% | 50,0% | 2 183 149 | 2,0% |
| Suppléances | 7 599 999 | 7 599 999 | - | 0,0% | 4 239 168 | 55,8% | 3 765 598 | 48,4% | 49,5% | (477 337) | (6,3%) |
| Aide à l'enseignement | 18 080 373 | 18 080 373 | - | 0,0% | 9 959 529 | 55,1% | 8 677 136 | 45,1% | 51,8% | (586 680) | (3,2%) |
| Petite enfance | 5 101 695 | 5 101 695 | - | 0,0% | 3 152 448 | 61,8% | 2 563 512 | 47,9% | 53,0% | (447 775) | (8,8%) |
| Manuels scolaires, matériel et fournitures | 6 788 717 | 6 788 717 | - | 0,0% | 1 824 430 | 26,9% | 2 357 954 | 33,9% | 35,5% | 582 576 | 8,6% |
| Ordinateurs de classe | 2 328 070 | 2 328 070 | - | 0,0% | 1 216 338 | 52,2% | 1 051 270 | 57,9% | 68,5% | 378 646 | 16,3% |
| Soutien professionnel et paraprofessionnel | 13 561 567 | 13 561 567 | - | 0,0% | 6 533 031 | 48,2% | 5 900 666 | 43,7% | 49,2% | 135 558 | 1,0% |
| Services de bibliothèque et d'orientation | 4 561 747 | 4 561 747 | - | 0,0% | 2 351 890 | 51,6% | 2 013 305 | 45,5% | 51,7% | 7 082 | 0,2% |
| Perfectionnement professionnel | 1 127 584 | 1 127 584 | - | 0,0% | 1 093 615 | 97,0% | 935 113 | 148,1% | 93,5% | (39 201) | (3,5%) |
| Chefs de section | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 0,0% |
| Directions, directions adjointes | 11 922 959 | 11 922 959 | - | 0,0% | 5 842 312 | 49,0% | 5 358 463 | 47,1% | 47,8% | (138 908) | (1,2%) |
| Secrétaires d'école et fournitures | 5 812 798 | 5 812 798 | - | 0,0% | 3 493 271 | 60,1% | 3 123 518 | 50,1% | 55,8% | (247 298) | (4,3%) |
| Conseillers et conseillères pédagogiques | 5 153 994 | 5 153 994 | - | 0,0% | 2 762 782 | 53,6% | 2 293 765 | 45,4% | 48,9% | (243 066) | (4,7%) |
| Éducation permanente, cours d'été et langues int. | 34 726 | 34 726 | - | 0,0% | 13 738 | 39,6% | 13 345 | 8,2% | 11,5% | (9 729) | (28,0%) |
| Total enseignement | 193 462 309 | 193 462 309 | - | 0,0% | 95 956 971 | 49,6% | 88 811 276 | 46,2% | 49,9% | 1 097 019 | 0,3% |
| Administration | | | | | | | | | | | |
| Conseillers scolaires | 178 579 | 178 579 | - | 0,0% | 75 911 | 42,5% | 79 820 | 43,8% | 59,6% | 30 438 | 17,0% |
| Directeurs et agents de supervision | 1 376 677 | 1 376 677 | - | 0,0% | 573 314 | 41,6% | 705 174 | 47,6% | 47,3% | 77 630 | 5,6% |
| Administration du conseil | 8 513 437 | 8 513 437 | - | 0,0% | 4 024 936 | 47,3% | 3 945 631 | 51,0% | 48,7% | 124 924 | 1,5% |
| Total administration | 10 068 693 | 10 068 693 | - | 0,0% | 4 674 161 | 46,4% | 4 730 624 | 50,4% | 49,5% | 232 992 | 3,0% |
| Transport | | | | | | | | | | | |
| Transport des élèves | 29 783 625 | 29 783 625 | - | 0,0% | 17 219 221 | 57,8% | 16 050 691 | 64,4% | 60,4% | 775 304 | 2,6% |
| Total transport | 29 783 625 | 29 783 625 | - | 0,0% | 17 219 221 | 57,8% | 16 050 691 | 64,4% | 60,4% | 775 304 | 2,6% |
| Installations destinées aux élèves | | | | | | | | | | | |
| Fonctionnement et entretien des écoles | 26 517 497 | 26 517 497 | - | 0,0% | 12 325 207 | 46,5% | 12 261 016 | 54,8% | 49,7% | 858 105 | 3,2% |
| Locaux temporaires | 152 666 | 152 666 | - | 0,0% | 78 555 | 51,5% | 87 864 | 17,8% | 21,4% | (45 888) | (30,1%) |
| Intérêts sur la dette à long terme | 3 823 534 | 3 823 534 | - | 0,0% | 1 862 073 | 48,7% | 2 030 814 | 46,3% | 49,1% | 15 751 | 0,4% |
| Amortissement des immobilisations | 16 615 630 | 16 615 630 | - | 0,0% | 8 307 815 | 50,0% | 8 421 825 | 52,0% | 50,8% | 126 777 | 0,8% |
| Total inst. destinées aux élèves | 47 109 327 | 47 109 327 | - | 0,0% | 22 573 650 | 47,9% | 22 801 519 | 52,4% | 49,7% | 954 744 | 1,7% |
| Total fonctionnement | 280 423 954 | 280 423 954 | - | 0,0% | 140 424 003 | 50,1% | 132 394 110 | 49,1% | 50,8% | 2 012 098 | 0,7% |
| Autres | | | | | | | | | | | |
| Fonds générés par les écoles | 3 330 000 | 3 330 000 | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,0% | - | 0,0% |
| Financement de la dette antérieure 1998 | 570 114 | 570 114 | - | 0,0% | 570 114 | 100,0% | 570 114 | 100,0% | 100,0% | - | 0,0% |
| Projets spéciaux | 4 135 626 | 4 135 626 | - | 0,0% | 1 723 232 | 41,7% | 1 458 583 | 17,6% | 18,9% | (942 025) | (22,8%) |
| Total autres | 8 035 740 | 8 035 740 | - | 0,0% | 2 293 346 | 28,5% | 2 028 697 | 16,6% | 18,3% | (942 025) | (10,2%) |
| TOTAL DES DÉPENSES | 288 459 694 | 288 459 694 | - | 0,0% | 142 717 349 | 49,5% | 134 422 807 | 47,6% | 49,3% | 1 070 073 | (0,2%) |

Note 1: Pourcentage représentant la moyenne des dépenses encourues pour la période correspondante au cours des trois dernières années. Ce pourcentage est utilisé pour estimer la variation de tendance, l'année 2023-2024 n'étant pas représentative en raison du rajustement rétroactif des salaires lié à la Loi 124 et aux négociations syndicales.

EXPLICATIONS DES VARIATIONS DU BUDGET

Les dépenses devraient se situer dans les paramètres du budget.

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : SORTIES ÉDUCATIVES

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité, etc.).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

DÉFINITION

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu à l'extérieur de la province ou hors du pays.

La sortie éducative à l'extérieur de la province, ci-après, est prévue :

Montréal, Québec

| | |
|---|---|
| Lieu : | Montréal, Québec |
| École : | École secondaire Toronto Ouest |
| Date : | 27 au 30 mai 2025 |
| Niveau d'études : | 12 ^e année |
| Nombre d'élèves : | 30 élèves |
| But du voyage : | Les élèves découvriront la Ville de Montréal en visitant le Jardin botanique, le Vieux-Port, la Basilique Notre-Dame, le Canal de Lachine, le Musée des beaux-arts, le Château Ramezay, le Vieux-Montréal, le Plateau Mont-Royal, le Parc Jean-Drapeau et le Biodôme. Cette sortie est pour souligner la fin d'un parcours académique sans lien à un cours spécifique (d'ordre éducative plus générale). Les activités proposées, lors de ce voyage, offriront aux élèves une occasion concrète d'enrichir leur compréhension du patrimoine francophone au Canada, notamment à travers l'exploration de lieux symboliques, d'œuvres culturelles et de témoignages locaux. Tout au long de la sortie, les élèves seront amenés à mobiliser leurs compétences linguistiques et leurs connaissances culturelles dans un cadre concret et immersif. Les élèves seront exposés à des activités de plein air et à des lieux historiques. |
| Lien aux programmes-cadres programmes de l'école | |
| Montant défrayé par l'élève : | 691\$ (Après les levées de fonds : 2 546\$) |
| Montant défrayé par l'école : | 0\$ |
| Montant défrayé par le conseil d'école : | 0\$ |
| Montant défrayé par un autre organisme : | 0\$ |
| Montant défrayé par une autre subvention : | 0\$ |
| Coût total de l'activité : | 23 271,01\$ |

La sortie proposée respecte la politique n° 3,202 *Sorties éducatives* du Conseil scolaire Viamonde.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

QUE la demande pour la sortie à Montréal, de l'École secondaire Toronto Ouest soit approuvée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Sébastien Fontaine

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : DEMANDES DE PROJETS DE RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (fév. et mars 2025)

Voici un sommaire des projets de recherche-action soumis au Conseil entre le **1^{er} février 2025 et le 31 mars 2025**.

| Responsable de la recherche (organismes/ universités) | Titre/sujet du projet de recherche | Objectif de la recherche | Écoles/région ciblée | Groupe/ Groupe d'âge/ niveau | Décision | Commentaire (si refusé) |
|---|---|--|---|------------------------------|----------|-------------------------|
| Université d'Ottawa | <i>Développement de la clarté cognitive chez les élèves camerounais issus de langues à tradition orale scolarisés dans les écoles francophones du Grand Toronto</i> | Cette recherche est un projet de thèse de doctorat en éducation, sous qui porte sur le développement de la clarté cognitive chez les élèves camerounais, issus de langues à tradition orale, scolarisés dans les écoles francophones du Grand Toronto. | É.É Carrefour des jeunes É.É Le Flambeau É.É. Horizon Jeunesse É.É. Pierre Elliott-Trudeau É.É. Jeanne-Lajoie É.É. La Mosaïque É.É. Charles-Sauriol É.É. Félix-Leclerc É.É. Gabrielle-Roy É.É Antonine-Maillet | 1 ^{re} année | Approuvé | |

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 intitulé *Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil Scolaire Viamonde (février et mars 2025)* soit reçu.

Préparé par :

Les surintendances de l'éducation,
Dounia Bakiri
Roland Desloges
Hugues Kamga Wambo
Olivier St-Maurice
Isabelle Turcotte
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : RAPPORT N° 2 - Comité de participation des parents**

Le comité a tenu sa rencontre n° 2 le **25 mars 2025** de 18 h 33 à 20 h 20 par vidéoconférence, sous la présidence de M^{me} A. Zohra Mokram.

| | |
|---|--|
| Membres du Conseil | M. Benoit Fortin, conseiller scolaire (co-président) M ^{me} Anna-Karyna Ruszkowski, conseillère scolaire |
| Parents | M ^{me} A. Zohra Mokram, membre de la région du Grand Toronto (co-présidente) M ^{me} Nicole Dason, membre de la région du Grand Toronto M ^{me} Cécile Figuière Thaler, membre de la région du Grand Toronto M. David Ha, membre de la région de PEEL/Caledon M ^{me} Christine Hanley, membre de la région Sud (quitté à 19h) M ^{me} Anick Lamarche, membre de la région Sud M ^{me} Maria Jose Nino, membre de la région du Sud-Ouest M. Barrima Rachid, membre de la région du Sud-Ouest M ^{me} Caroline Ouimet, membre de la région de l'Huronie |
| Parent absent | M. Jonathan Mbose, membre de la région de la Péninsule |
| Membre Parents Partenaires en Éducation PPE | M ^{me} Nathalie Lachance, Directrice des communications PPE |
| Personnes représentant l'administration du Conseil scolaire Viamonde | M. Roland Desloges, Surintendant de l'éducation M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil |
| Invitée | M ^{me} Elyse Buligan, Direction des services du secteur de l'éducation – Volet écoles sécuritaires et bienveillantes |

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/documents_CPP_25_mars_2025.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal du 14 janvier 2025;
2. qu'il a reçu une présentation sur le climat scolaire bienveillant intitulé « Clé de l'épanouissement et de la réussite des élèves » par M^{me} Elyse Buligan, direction des services du secteur de l'éducation – Volet écoles sécuritaires et bienveillantes;

3. qu'il a été informé que lors de la prochaine rencontre du CPP, au mois de mai, les membres seront consultés au sujet du nouveau plan stratégique 2026- 2030 ;
4. qu'il a pris connaissance de l'invitation de la part de M^{me} Nathalie Lachance, Directrice des communications au PPE, pour assurer la représentation du CPP au congrès annuel des parents;
5. qu'il a été informé que la subvention *Campagne d'éducation et de sensibilisation* en lien avec le vapotage et l'utilisation abusive du téléphone cellulaire servira à financer des ateliers et foires dans 4 écoles du Conseil, avec des conférences diffusées virtuellement aux parents.
6. qu'il a constaté que les ateliers pour parents offerts à midi en 2024-2025 ont attiré plus de parents participants que ceux en soirée en 2023-2024;
7. qu'il a reçu un compte rendu des projets de la subvention *Engagement des parents* sur les deux sujets suivants ;
 - i) Dépistage précoce en lecture de M. Desloges, surintendant de l'éducation
 - ii) Leadership des parents (PPE) de M^{me} Lachance, directrice des communications au PPE
8. que la date de la prochaine rencontre No 3 CPP se tiendra le **6 mai 2025** 18 h 30 via TEAMS;

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 intitulé *Rapport N° 2 - Comité de participation des parents (CPP)* soit reçu.

Le co-président du comité,
Benoit Fortin

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET : Rapport n° 8 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée**

Le comité a tenu sa rencontre n° 8 le **8 avril 2025** de **17 h 35 à 18 h 15** par vidéoconférence, sous la présidence du conseiller Lapointe.

| | |
|---|---|
| Membres du Conseil présents | M. Benoit Fortin, conseiller scolaire et président du comité M. Éric Lapointe, conseiller scolaire M. Yvon Rochefort, conseiller scolaire |
| Membre du Conseil absent | M ^{me} Kristine Dandavino, conseillère scolaire |
| Membres d'organismes présents | M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d' <i>Autisme Ontario – Metro Toronto Chapter</i> M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario |
| Membres d'organismes absents | M ^{me} Lara Pietrolungo, directrice de Boomerang Health M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara |
| Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde | M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, Direction des services aux élèves M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil |
| Membre invitée | D ^{re} Jessica Rivest, Psychologue scolaire |

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CCES_No_8_-_8_avril_2025.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté les procès-verbaux n° 6 et n° 7 du 11 février 2025;
2. qu'il a reçu une présentation sur la Santé mentale chez les élèves ayant un handicap intellectuel. Cet atelier est offert dans le cadre de la formation continue aux membres du personnel des Services aux élèves au Conseil, de la part de la D^{re} Jessica Rivest, Psychologue scolaire au Conseil;

3. qu'il a reçu les résultats du Sondage destiné aux parents/tutrices et tuteurs d'élèves ayant un PEI (Programme d'enseignement individualisé), de la part de Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation;
4. qu'il a eu l'occasion d'échanger lors du tour de table des organismes présents;
5. que la date de la prochaine rencontre n° 9 du CCÉS se tiendra le 13 mai 2025 à 17 h 30 via TEAMS;

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 intitulé *Rapport n° 8 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport n° 3 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion

Le Comité a tenu une réunion le **5 mars 2025** de **17 h 34 à 18 h 16**, par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

1 membre du public assiste à la rencontre

| | |
|---|---|
| Membres élus du Conseil | M ^{me} Kristine Dandavino, conseillère scolaire et présidente du comité M. Benoit Fortin, conseiller scolaire et président du Conseil M ^{me} Geneviève Oger, conseillère scolaire |
| Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS) présent | M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du <i>Centre Francophone du Grand-Toronto</i> |
| Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde absent | M ^{lle} Ralyne Ngueyap, É.S. de Lamothe-Cadillac, Windsor |
| Membres des organismes présents | Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de <i>FrancoQueer</i> M ^{me} Edwige Buquet-Ngom, représentante <i>Point Ancrage Jeunesse (PAJ)</i> |
| Membres des organismes absents | M ^{me} Mariam Hassan Dehye, représentante du <i>Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara</i> M. Lanciné Koulibaly, directeur du <i>Centre francophone de Hamilton</i> M ^{me} Christelle Deudjui, représentante de <i>Connecture Canada</i> M ^{me} Chantal Léveillé, représentante du <i>Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario</i> |
| Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde présents | M. Hugues Kamga Wambo, surintendant de l'éducation M ^{me} Isabelle Turcotte, surintendante de l'éducation M. Olivier St Maurice, surintendant de l'éducation M ^{me} Shondra Mings, agente en équité et droits de la personne M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil |
| Membre invité | M ^{me} Elyse Buligan, directrice des services pédagogiques, volet écoles sécuritaires et bienveillantes |

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CEEDI_5_mars_2025.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la rencontre n° 2 du 18 décembre 2024;
2. qu'il a donné sa rétroaction relativement à la *Politique n° 3,401 – Aménagement linguistique* qui fut ensuite envoyée en consultation publique. À la suite de quelques suggestions proposées, la version révisée de la politique sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
3. qu'il a donné sa rétroaction relativement à la *Politique n° 3,404– Reconnaissance des acquis*. À la suite de quelques suggestions proposées, la version révisée de la politique sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
4. qu'il a reçu un rapport sur l'Écriture inclusive et non binaire à Viamonde;
5. qu'il a reçu une mise à jour des suggestions de la part des organismes présents;
6. que la rencontre n° 4 du comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion se tiendra via TEAMS à 17 h 30 le 27 mai 2025.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 intitulé *Rapport n° 3 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion* soit reçu.

La présidente du comité,
Kristine Dandavino

Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET: Rapport n° 4 - Comité des secteurs (CS)**

Le comité a tenu sa rencontre le **3 avril 2025** de 16 h à 16 h 43 par vidéoconférence, sous la présidence du conseiller Gregory.

| | |
|---|--|
| Membres du Conseil présents | M. Pierre Gregory, conseiller scolaire et président du comité M ^{me} Emmanuelle Richez, conseillère scolaire et vice-présidente du Conseil M. David O'Hara, conseiller scolaire |
| Membres de l'administration présents | M ^{me} Tricia Verreault, directrice de l'éducation par intérim M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier M. Steve Lapierre, direction exécutive, communications et marketing M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil |

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CS_-_3_avril_2025.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la réunion n° 3 du 9 janvier 2025;
2. qu'il a pris connaissance de la Politique n° 2,202 *Publicité*. Le comité a recommandé soumettre la politique tel que présenté à la prochaine réunion du Conseil pour approbation;
3. qu'il a donné sa rétroaction relativement à la Politique n° 2,400 *Utilisation responsable des technologies*. À la suite des commentaires du comité, la politique modifiée sera envoyée en consultation publique et sera affichée sur le site web pour recevoir les commentaires du public;
4. qu'il a approuvé le calendrier des rencontres du Comité des secteurs pour l'année 2025-2026;
5. que la date de la rencontre n° 1 du comité des secteurs se tiendra le 11 septembre 2025 à 16 h.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 intitulé *Rapport n° 4 - Comité des secteurs* soit reçu.

Le président du comité,
Pierre Gregory

La surintendante des services corporatifs,
Tricia Verreault

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 3,401 Aménagement linguistique

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 3,401 Aménagement linguistique* a été mise à jour le 18 décembre 2024 et envoyée en consultation en décembre 2024.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la *Politique n° 3,401 Aménagement linguistique* recommandée par le Comité permanent équité, diversité et inclusion le 5 mars 2025. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique (annexe B) et inclut des changements.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 portant sur la *Politique n° 3,401 Aménagement linguistique* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,401 Aménagement linguistique* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Olivier St-Maurice

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (1)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Approuvée le 13 mai 2006

Révisée le 25 avril 2025

Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le 26 octobre 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a publié la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (PAL). La PAL définit le mandat de l'éducation de langue française en Ontario, les objectifs stratégiques ainsi que les principaux axes d'intervention pour atteindre ces objectifs.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est de contribuer, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable des communautés scolaires de langue française en Ontario et à la pérennité de la langue française. La PAL a comme objectif de favoriser un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones chez les élèves qui fréquentent une école de langue française tout en soutenant leur apprentissage et leur bien-être. À cette fin, elle préconise une approche flexible et ouverte sur la diversité linguistique et culturelle qui caractérise l'effectif scolaire dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Voici les trois résultats escomptés de la PAL au niveau provincial :

1. Élèves : Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
2. Personnel scolaire : Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
3. Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et aux communautés francophones.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* et s'engage à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés par celle-ci tels que présentés ci-dessus.

Ces résultats s'inscrivent harmonieusement dans la mission et la vision du Conseil et s'alignent avec la Promesse Viamonde, qui stipule de façon explicite l'objectif selon lequel l'élève du Conseil scolaire Viamonde affirme avec fierté et engagement son identité francophone.

La *Politique d'aménagement linguistique* énonce les cinq visées stratégiques suivantes, auxquelles le Conseil souscrit :

- Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE****Page 2 de 3**

- minoritaire ;
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leurs identités linguistiques et culturelles ;
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie ;
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable des communautés francophones.

De plus, le Conseil souscrit aux cinq axes d'intervention de la *Politique d'aménagement linguistique* :

- L'axe de l'apprentissage ;
- L'axe de la construction identitaire ;
- L'axe du leadership participatif ;
- L'axe de l'engagement parental et communautaire ;
- L'axe de la vitalité institutionnelle.

Le Conseil scolaire Viamonde entrevoit l'identité francophone comme le résultat d'une démarche continue et dynamique par laquelle l'élève développe un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones. Cette identité existe en juxtaposition aux autres facettes identitaires qui constituent chaque personne.

DÉFINITION

Aménagement linguistique : la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

MODALITÉS**1. Engagement du Conseil**

Le Conseil s'engage à poursuivre le développement de sa culture d'amélioration dans l'atteinte des résultats provinciaux visés et collaborera pleinement tant au niveau provincial que dans toutes les communautés desservies par ses écoles sur le territoire du Centre-Sud-Ouest pour le développement durable de la communauté francophone.

Le Conseil et ses écoles s'engagent donc à :

- Faciliter la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la diversité linguistique et culturelle des communautés francophones ;
- Soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et du personnel scolaire par la mise en place de conditions favorables à la prise de conscience linguistique et culturelle,

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE****Page 3 de 3**

de même que par la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme des communautés de langue française en Ontario.

- Développer les capacités de l'ensemble de la communauté scolaire à soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et favoriser le développement d'un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones en s'inscrivant dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie.
- Travailler en collaboration avec les partenaires en développant les programmes, les ressources et les services nécessaires.
- Engager les élèves dans la planification et la promotion d'initiatives qui répondent à leurs identités linguistiques et culturelles et en tenant compte de la diversité de ces identités.
- Favoriser et fournir les ressources nécessaires pour que ses écoles et services planifient des initiatives multidisciplinaires, permettant ainsi aux élèves de développer des compétences transdisciplinaires dans le cadre de leur construction identitaire.
- Assurer la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership qui met l'accent sur les stratégies contribuant à la pérennité des institutions francophones et au développement durable des communautés francophones.

RÉFÉRENCES

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). *L'aménagement linguistique en un clin d'œil*. Gouvernement de l'Ontario.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*. Gouvernement de l'Ontario.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Approuvée le 13 mai 2006

Révisée le 25⁸ mai avril 2021⁵

Prochaine révision en 202~~8~~⁹4-202~~9~~³05

Page 1 de 4

CONTEXTE PRÉAMBULE

Le 26 octobre 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario ~~lançait~~ publié la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (PAL). La PAL définit le mandat de l'éducation de langue française en Ontario, les objectifs stratégiques ainsi que les principaux axes d'intervention pour atteindre ces objectifs, pour promouvoir la langue et la culture françaises et pour améliorer le rendement des élèves des écoles de langue française. Cette Politique vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Par ailleurs, elle a pour but de garder un plus grand nombre d'élèves dans les écoles de langue française.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est de contribuer, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable des communautés scolaires de langue française en Ontario et à la pérennité de la langue française. La PAL a comme objectif de favoriser un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones chez les élèves qui fréquentent une école de langue française tout en soutenant leur apprentissage et leur bien-être. À cette fin, elle préconise une approche flexible et ouverte sur la diversité linguistique et culturelle qui caractérise l'effectif scolaire dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Voici les trois résultats escomptés de la PAL au niveau provincial :

1. Élèves : Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
2. Personnel scolaire : Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
3. Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et aux communautés francophones.

DÉFINITION

~~**Aménagement linguistique** : est la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.~~

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* et s'engage à contribuer à

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page 2 de 4

l'atteinte des résultats escomptés par celle-ci tels que présentés ci-dessus.

Ces résultats s'inscrivent harmonieusement dans la mission et la vision du Conseil et s'alignent avec la Promesse Viamonde, qui stipule de façon explicite l'objectif selon lequel l'élève du Conseil scolaire Viamonde affirme avec fierté et engagement son identité francophone.

Mission : Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

Vision : Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

La *Politique d'aménagement linguistique* énonce les cinq visées stratégiques suivantes, auxquelles le Conseil souscrit ; et cinq axes d'intervention qui assurent une planification ciblée des activités à entreprendre et des produits livrables dans le but d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés annuellement. Les plans d'action qui découleront de la mise en œuvre devront donc être en cohérence avec ces visées et ces axes.

Les visées stratégiques de la *Politique d'aménagement linguistique* consistent à :

- Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire ;
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leurs identités linguistiques et culturelles ;
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie ;
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable des communautés francophones.

De plus, le Conseil souscrit aux les cinq axes d'intervention de la *Politique d'aménagement linguistique* sont :

- L'axe de l'apprentissage ;
- L'axe de la construction identitaire ;
- L'axe du leadership participatif ;
- L'axe de l'engagement parental et communautaire ;
- L'axe de la vitalité institutionnelle.

Le Conseil scolaire Viamonde entrevoit l'identité francophone comme le résultat d'une démarche continue et dynamique par laquelle l'élève développe un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones. Cette identité existe en juxtaposition aux autres facettes identitaires qui constituent chaque personne. Il est dans l'esprit de cette politique que l'apprentissage tout au long de la vie, la construction

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page 3 de 4

identitaire et le développement des capacités sont des processus continus qui interpellent toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent au sein du Conseil.

DÉFINITION

Aménagement linguistique : la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

MODALITÉS

1. Engagement du Conseil

Le Conseil s'engage à poursuivre le développement de sa culture d'amélioration dans l'atteinte des résultats provinciaux visés et collaborera pleinement tant au niveau provincial que dans toutes les communautés desservies par ses écoles sur le territoire du Centre-Sud-Ouest pour le développement durable de la communauté francophone.

Le Conseil et ses écoles s'engagent donc à :

- ~~Faciliter, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la diversité linguistique et culturelle des communautés francophones ; spécificité de la communauté francophone et qui tiennent compte des effets du contexte anglophone sur l'apprentissage des matières et des disciplines scolaires.~~
- ~~_____~~
- ~~Soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et du personnel scolaire par la mise en place de conditions favorables à la prise de conscience linguistique et culturelle, de même que par la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme des communautés de langue française en Ontario.~~
- ~~Favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario.~~
- Développer les capacités de l'ensemble de la communauté scolaire ~~et des élèves~~ à soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et favoriser le développement d'un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones linguistique et culturel de la communauté dans en s'inscrivant dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie.
- ~~Accroître les liens~~ Travailler en collaboration avec les partenaires ~~et les appuyer dans leur capacité à en~~ développant les programmes, les ressources et les services nécessaires.
- Engager les élèves dans la planification et la promotion d'initiatives qui répondent à leurs identités linguistiques et culturelles et en tenant compte de la diversité de ces identités.
- Favoriser et fournir les ressources nécessaires pour que ses écoles et services planifient des initiatives multidisciplinaires, permettant ainsi aux élèves de développer des

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page 4 de 4

compétences transdisciplinaires dans le cadre de leur construction identitaire.

- ~~Accroître~~ Assurer la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership éducationnel qui met l'accent sur les ~~capacités à induire des changements~~ stratégiques contribuant à la ~~—~~ pérennité de ~~ces~~ institutions francophones et au développement durable des communautés ~~—~~ francophones.

RÉFÉRENCES :

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -L'aménagement linguistique en un clin d'œil. Gouvernement de l'Ontario. -

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française. Gouvernement de l'Ontario. -

1. ~~—~~ Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française — Octobre 2004

2. L'Aménagement linguistique en un clin d'œil — Charte.

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Je répons au nom ou comme membre : | Nombre |
|--|---------------|
| Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | 49 |
| Personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | 2 |
| Présidence du conseil d'école | 6 |
| Suppléante | 1 |
| Parent, tuteur ou tutrice | 3 |
| Représentants syndicaux | 2 |
| Agent de soutien (PPSE) | 1 |
| Comité de participation des parents (CPP) | 1 |
| Conseil des parents, Charles Sauriol | 1 |
| | |
| | |
| | |
| | |
| Total général | 66 |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| I D | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Nom | Je réponds au nom ou comme membre : | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Définition | Voici mes commentaires pour Modalités | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire | Heure de la dernière modification |
|-----|----------------------|----------------------|-----------------------|-----|--|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------|---|--|---------------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| 1 | 12-20-24 13:48:07 | 12-20-24 13:49:06 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 2 | 12-20-24 13:48:43 | 12-20-24 13:49:36 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 3 | 12-20-24 13:50:09 | 12-20-24 13:50:52 | anonymous | | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 4 | 12-20-24 13:49:52 | 12-20-24 13:51:27 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | | |
| 5 | 12-20-24 13:51:38 | 12-20-24 13:52:41 | anonymous | | de la présidence du conseil d'école | | Aucun | | | | | | | | |
| 6 | 12-20-24 13:53:25 | 12-20-24 13:54:44 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | | |
| 7 | 12-20-24 13:55:11 | 12-20-24 13:55:56 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | | |
| 8 | 12-20-24 13:56:01 | 12-20-24 13:56:11 | anonymous | | de la présidence du conseil d'école | | Aucun | | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 9 | 12-20-24 13:58:30 | 12-20-24 13:58:43 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 10 | 12-20-24 13:59:19 | 12-20-24 13:59:58 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 11 | 12-20-24 14:15:51 | 12-20-24 14:18:16 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|---|--|---|--|--|--|--|--|--|
| 1 2 | 12-20-24 14:36:42 | 12-20-24 14:39:47 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | | Pour le point: Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire ; Comment planifiez-vous offrir cet enseignement de qualité? Est-ce que c'est un enseignement fait en classe par l'enseignant titulaire en même temps que l'enseignement des autres attentes? Est-ce que c'est fait par un enseignant-e désignée pour ce groupe d'élèves (enseignante ressource, ALF, autre)? | | | | | | |
| 1 3 | 12-20-24 14:51:49 | 12-20-24 14:52:46 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 1 4 | 12-20-24 15:44:47 | 12-20-24 15:45:17 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 1 5 | 12-20-24 16:10:38 | 12-20-24 16:11:05 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 1 6 | 12-21-24 9:08:25 | 12-21-24 9:09:02 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 1 7 | 12-21-24 9:55:29 | 12-21-24 9:56:13 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----------------------|----------------------|-----------|--|--|------------|---|--|--------------------------|---|---------------------------------|-------------|--|--|
| | | | | | secrétariat, de conciergerie) | | | | | | | | | |
| 1 8 | 12-23-24 16:40:03 | 12-23-24 16:41:01 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 1 9 | 12-24-24 5:38:16 | 12-24-24 5:43:58 | anonymous | | Suppléante | Suppléante | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | Bien définit mais je remarque beaucoup de phrases barrées. | C'est clair et précis | Une définition simple et facile à comprendre. | Les points sont bien énoncés | Bien citées | | |
| 2 0 | 12-24-24 13:16:33 | 12-24-24 13:17:26 | anonymous | | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non- syndiqués) | | Aucun | | | | | | | |
| 2 1 | 12-26-24 7:54:25 | 12-26-24 8:07:06 | anonymous | | de parent, tuteur ou tutrice | | Aucun | | | | | | | |
| 2 2 | 12-26-24 10:06:41 | 12-26-24 10:08:20 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | secrétariat, de conciergerie) | | | | | | | | | |
| 2 3 | 12-26-24 19:37:58 | 12-26-24 19:38:17 | anonymous | | des représentan ts syndicaux | | Aucun | | | | | | | |
| 2 4 | 12-27-24 20:25:51 | 12-27-24 20:29:00 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 2 5 | 12-28-24 9:39:18 | 12-28-24 9:41:03 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 2 6 | 12-28-24 9:45:04 | 12-28-24 9:48:22 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|---|---|--|--|---|--|---|
| 2 7 | 12-28-24 18:26:56 | 12-28-24 19:10:01 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | Le préambule de la PAL met en lumière les objectifs essentiels de promouvoir la langue et la culture françaises, d'améliorer le rendement des élèves et de renforcer leur identité francophone en milieu minoritaire. Il insiste sur le rôle des élèves, du personnel scolaire et des conseils scolaires pour assurer la vitalité des écoles de langue française et le développement durable de la communauté francophone. Toutefois, il pourrait être enrichi par des données contextuelles, des exemples concrets et une mention explicite des stratégies pour inclure les élèves issus de l'immigration. | Cet énoncé de politique reflète l'engagement du Conseil scolaire Viamonde envers la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique, alignée sur sa mission et sa vision. En définissant cinq visées stratégiques et cinq axes d'intervention clairs, il vise à promouvoir un enseignement de qualité, renforcer l'identité francophone, mobiliser les communautés et assurer la vitalité des institutions éducatives. L'accent mis sur la collaboration, la construction identitaire et le développement durable démontre une approche cohérente et inclusive pour soutenir la réussite des élèves et la communauté francophone en milieu minoritaire. Toutefois, un point à améliorer serait d'intégrer | Cette définition de l'aménagement linguistique est claire et pertinente, car elle met en évidence son caractère planifié et systémique, essentiel pour garantir la protection et la valorisation de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire. En insistant sur la transmission intergénérationnelle, elle souligne l'importance de la durabilité culturelle. Toutefois, elle pourrait être enrichie en précisant les types d'interventions (pédagogiques, communautaires ou institutionnelles) pour refléter l'étendue des stratégies utilisées et leur impact sur le développement identitaire des apprenants. | Les modalités de la Politique d'aménagement linguistique sont essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace et structurée de ses objectifs. Elles favorisent une approche systématique grâce à des axes d'intervention clairs, notamment en matière d'apprentissage, de construction identitaire et de vitalité institutionnelle. Cependant, elles gagneraient à être enrichies par des mécanismes d'évaluation plus précis et des outils de suivi adaptés pour mesurer l'impact réel des initiatives. De plus, une répartition claire des responsabilités entre les acteurs (écoles, parents, communauté) et une flexibilité accrue dans les stratégies permettraient de mieux répondre aux besoins évolutifs des élèves francophones en milieu minoritaire. | Les références citées offrent une base solide et pertinente pour contextualiser et approfondir la Politique d'aménagement linguistique. La Politique de 2004 constitue un document fondateur, essentiel pour comprendre les objectifs et les orientations stratégiques en matière d'éducation en langue française en Ontario. Quant à L'Aménagement linguistique en un clin d'œil, il semble fournir un aperçu synthétique et accessible, utile pour sensibiliser divers publics. Toutefois, il serait bénéfique d'élargir les références en incluant des études récentes ou | Un point complémentaire à souligner est l'importance d'adopter une approche interdisciplinaire dans l'application de la Politique d'aménagement linguistique. En intégrant des collaborations entre les domaines de l'éducation, de la culture, et des technologies, le Conseil pourrait diversifier les outils et les stratégies pour soutenir le développement linguistique et culturel. De plus, l'implication accrue des jeunes dans la planification et la promotion des initiatives linguistiques pourrait renforcer leur sentiment |
|--------|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|---|---|--|--|---|--|---|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|
| | | | | | | | | | des mécanismes concrets pour évaluer l'impact des actions entreprises et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus. | | | des exemples concrets d'application pour enrichir l'analyse et l'actualiser. | d'appartenance et leur engagement envers la francophonie. Enfin, une communication proactive sur les résultats obtenus pourrait inspirer d'autres communautés francophones en contexte minoritaire. | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----------------------|----------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 28 | 12-30-24 11:00:40 | 12-30-24 11:01:37 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 29 | 12-31-24 6:24:44 | 12-31-24 6:25:46 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 30 | 1-1-25 13:37:35 | 1-1-25 13:38:57 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 31 | 1-2-25 0:48:21 | 1-2-25 0:49:06 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | |
|--------|-------------------|-------------------|-----------|--|--|--|--|--|---|---|--|--|--|
| 3 2 | 1-3-25 7:15:16 | 1-3-25 7:41:01 | anonymous | | de la présidence du conseil d'école | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaire s ci-dessous) | Analyse des lacunes structurelles Objectifs mal définis ou non mesurables : Constat : Les résultats escomptés ne semblent pas reposer sur des critères spécifiques et mesurables. Par exemple, le terme « capacité accrue » reste vague et n'indique pas comment ces capacités seront évaluées ou à quel niveau elles doivent être atteintes. Argument : Pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre, les objectifs devraient inclure des indicateurs de performance clairs et des échéanciers pour mesurer les progrès. Absence d'une stratégie claire pour les interventions : Constat : Bien que la PAL mentionne des « interventions ciblées et planifiées », elle n'explique pas concrètement les stratégies ou les actions spécifiques à entreprendre pour atteindre ses objectifs. Argument : Sans un plan d'action détaillé, la mise en œuvre risque d'être | 1. Objectifs vagues ou non mesurables : Constat : Les visées stratégiques, telles que « former des jeunes francophones responsables » ou « accroître la vitalité des institutions éducatives », restent générales et ne précisent pas comment ces objectifs seront évalués. Argumen t : Des indicateurs de performance précis (par exemple, des taux de rétention ou des résultats mesurables dans les évaluations linguistiques) sont nécessaires pour vérifier l'impact de ces initiatives. 2. Absence de planification détaillée : Constat : Bien que le texte mentionne des « plans d'action en cohérence avec les visées », il n'y a pas de détails sur les étapes concrètes, les ressources nécessaires ou | pourquoi as-tu retiré Aménagement linguistique???? ?? | 1. Objectifs mal précisés ou trop généraux : Constat : Les engagements, tels que « faciliter la réussite scolaire » ou « favoriser la construction de l'identité », manquent de spécificité quant aux moyens à employer et aux résultats attendus. Argument : Pour renforcer l'impact des engagements, le Conseil devrait intégrer des indicateurs spécifiques et mesurables (par exemple, taux de réussite, nombre d'activités culturelles organisées). 2. Absence de priorisation des initiatives : Constat : Les engagements couvrent une large gamme de priorités, mais il n'y a pas d'indication claire sur les priorités stratégiques ou sur l'ordre dans lequel ces initiatives seront mises en œuvre. Argument : Une priorisation des initiatives permettrait de concentrer les | Les références citées dans la structure révèlent plusieurs lacunes importantes qui pourraient compromettre l'efficacité des politiques mises en œuvre. Tout d'abord, ces documents datent tous de 2004, ce qui pose un problème de pertinence face aux évolutions démographiqu es, éducatives et linguistiques récentes. De plus, les sources proviennent exclusivement du ministère de l'Éducation de l'Ontario, limitant ainsi les perspectives et la diversité des approches. Ces références semblent aussi manquer de données empiriques récentes ou | Pour transformer les politiques du Conseil scolaire Viamonde en un plan d'action concret et réalisable, il est essentiel de définir des objectifs mesurables avec des échéances claires, de prioriser les initiatives stratégiques et de développer des stratégies de mise en œuvre détaillées. Cela inclut la création de programmes éducatifs adaptés, le soutien à la construction identitaire francophone et des interventions ciblées pour répondre au contexte anglophone. Une collaboration active avec les parties prenantes, des |
|--------|-------------------|-------------------|-----------|--|--|--|--|--|---|---|--|--|--|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|---|---|--|--|---|---|
| | | | | | | | <p>incohérente, ce qui compromettrait la réalisation des résultats escomptés. Insuffisance de prise en compte des défis actuels : Constat : Les défis spécifiques auxquels les écoles de langue française font face (baisse des inscriptions, attrition linguistique, diversité linguistique accrue) ne sont pas explicitement abordés. Argument : La politique gagnerait en pertinence et en efficacité si elle reconnaissait ces obstacles et proposait des solutions adaptées. Manque de consultation et de participation communautaire : Constat : Il n'est pas précisé si la communauté scolaire, les parents ou les élèves eux-mêmes ont été impliqués dans l'élaboration ou la mise en œuvre de cette politique. Argument : Une consultation insuffisante peut conduire à une déconnexion entre les besoins réels des parties prenantes et les mesures</p> | <p>les calendriers pour la mise en œuvre. Argument : Sans une feuille de route opérationnelle, la politique risque de manquer de direction claire, ce qui limite son efficacité. 3. Limites dans l'intégration des parties prenantes : Constat : La participation des parents, des élèves et des membres de la communauté francophone est mentionnée mais sans spécifier les mécanismes ou plateformes de consultation. Argument : Un engagement concret et structuré des parties prenantes est essentiel pour garantir que la politique répond aux besoins réels des communautés scolaires. 4. Faible adaptation au contexte local : Constat : Bien que la politique évoque les milieux minoritaires, elle ne détaille pas comment elle répond aux</p> | | <p>ressources limitées sur les actions les plus impactantes. 3. Approche limitée à la sensibilisation sans détails sur l'exécution : Constat : Les engagements font référence à des concepts abstraits comme « créer un espace francophone » ou « développer un rapport positif », sans détailler les actions concrètes nécessaires pour y parvenir. Argument : Le Conseil gagnerait en crédibilité en décrivant des actions spécifiques telles que l'organisation de formations, l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques ou le renforcement des partenariats. 4. Inadéquation face au contexte anglophone : Constat : Bien que le texte mentionne le « contexte anglophone », il ne propose pas de stratégies spécifiques pour atténuer son impact sur l'apprentissage ou la construction identitaire</p> | <p>d'analyses contextuelles permettant d'évaluer les résultats des politiques depuis leur adoption. Par ailleurs, elles n'intègrent pas les réalités spécifiques des communautés locales ou des écoles, ce qui risque d'affaiblir leur adaptabilité. Enfin, aucun suivi ou révision régulière de ces politiques n'est mentionné, et le lien explicite entre les références et les axes d'intervention n'est pas détaillé. Pour pallier ces faiblesses, il est crucial de proposer une révision actualisée des politiques en s'appuyant sur des sources variées et contemporaines, tout en intégrant des</p> | <p>mécanismes de rétroaction structurés et des systèmes de suivi permettront d'assurer l'efficacité et l'adaptabilité du plan. En allouant des ressources adéquates, en renforçant les capacités des équipes et en établissant des partenariats solides, le Conseil pourra promouvoir la diversité culturelle, assurer la pérennité des initiatives et atteindre ses objectifs de développement durable des communautés francophones.</p> |
|--|--|--|--|--|--|--|---|---|--|--|---|---|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | | | | | <p>préconisées par la politique. Faible mise en valeur de la diversité culturelle et linguistique : Constat : Bien que la politique mentionne une approche « flexible et ouverte sur la diversité », aucune stratégie concrète pour intégrer la diversité dans les programmes scolaires ou les pratiques pédagogiques n'est spécifiée. Argument : Une politique réellement inclusive devrait proposer des actions spécifiques pour exploiter la richesse de la diversité linguistique et culturelle comme un atout pour l'apprentissage.</p> | <p>spécificités des différents contextes locaux (par exemple, écoles rurales versus urbaines). Argument : Une approche différenciée qui tient compte des particularités locales permettrait d'optimiser l'impact de la politique. 5. Insuffisance d'attention à la diversité culturelle et identitaire : Constat : Le texte souligne une identité francophone « en juxtaposition aux autres facettes identitaires », mais n'indique pas comment ces facettes seront valorisées ou intégrées dans le cadre scolaire. Argument : Pour que les élèves développent un rapport positif à la langue et à la culture francophones, la politique devrait inclure des stratégies claires pour célébrer et intégrer la</p> | | <p>francophone. Argument : Une approche adaptée pourrait inclure des programmes immersifs ou des activités bilingues valorisant la langue française dans un contexte anglophone dominant. 5. Faible collaboration explicitée avec les parties prenantes : Constat : La mention de partenariats avec les communautés et les familles reste vague et ne précise pas les mécanismes de collaboration. Argument : Des initiatives claires, telles que des comités consultatifs ou des consultations publiques régulières, renforceraient l'engagement des parties prenantes. 6. Manque de vision opérationnelle pour le développement durable : Constat : Le développement durable de la communauté francophone est mentionné, mais les actions concrètes pour y parvenir ne sont</p> | <p>analyses empiriques et des exemples de bonnes pratiques issues de contextes locaux et internationaux. Cela garantirait la pertinence et l'efficacité des politiques face aux besoins actuels.</p> | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | <p>diversité identitaire.6. Ambiguïté sur les résultats attendus :Constat : Les expressions comme « développement durable des communautés » ou « apprentissage tout au long de la vie » manquent de clarté quant à leur signification dans le cadre éducatif.Argument : Une définition précise des résultats attendus, accompagnée d'exemples concrets, faciliterait la compréhension et la mise en œuvre.Proposition pour un argumentaire structuré :Pour renforcer vos critiques, vous pouvez articuler vos arguments en suivant ces axes :Souligner l'importance de critères mesurables et d'indicateurs de performance.Exiger une planification détaillée avec</p> | <p>pas décrites.Argument : Le Conseil pourrait inclure des initiatives telles que le recrutement actif dans les communautés francophones ou des campagnes de sensibilisation pour attirer et retenir les élèves.7. Faible mise en avant de la diversité linguistique et culturelle :Constat : Bien que la diversité soit mentionnée, il n'y a pas de stratégie claire pour la refléter dans les programmes ou les services.Argument : La mise en œuvre de programmes spécifiques aux divers besoins linguistiques et culturels des communautés locales renforcerait la pertinence de l'approche du Conseil.Proposition pour un argumentaire structuré :Demander des objectifs mesurables et un suivi clair des progrès.Exiger une priorisation stratégique pour guider la mise en œuvre.Proposer</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | | | | | | | des échéances et des ressources allouées. Plaider pour une participation accrue et structurée des parties prenantes. Mettre en avant la nécessité de répondre aux spécificités locales. Insister sur une meilleure valorisation de la diversité culturelle et identitaire. | | des initiatives concrètes adaptées au contexte anglophone. Insister sur une collaboration active et structurée avec les parties prenantes. Promouvoir une intégration plus forte de la diversité dans les politiques et les programmes. | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|--|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|--------------------|--------------------|-----------|--|--|------|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 3 3 | 1-3-25 14:13:28 | 1-3-25 14:14:47 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 3 4 | 1-3-25 14:46:08 | 1-3-25 14:50:07 | anonymous | | Agent de soutien | PPSE | Aucun | | | | | | | |
| 3 5 | 1-5-25 0:26:10 | 1-5-25 0:28:59 | anonymous | | des représentants syndicaux | | Aucun | | | | | | | |
| 3 6 | 1-5-25 11:08:45 | 1-5-25 11:09:00 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 3 7 | 1-5-25 12:09:13 | 1-5-25 12:10:43 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | so | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|----|--------------------|--------------------|-----------|--|--|--|---|---|---|-------------------|---|-------------------|--|--|
| 38 | 1-5-25 12:52:35 | 1-5-25 12:53:01 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 39 | 1-5-25 14:08:28 | 1-5-25 14:08:58 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 40 | 1-5-25 21:08:09 | 1-5-25 21:19:00 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | J'apprécie l'ajout de l'approche de flexibilité compte tenu des familles exogames qui font des efforts soutenus d'appuyer leurs enfants et nos apprenants dans la langue. | La mention explicite des différentes facettes identitaire et autres cultures offre un lien plus étroit avec la vision et promesse Viamonde à développer des individus ouverts sur le monde. | aucun commentaire | Ceci met en valeur avec efficacité l'inclusion chez les francophone tout en soulignant l'importance de la mise en place de stratégies pour le développement durable des communautés francophones. | aucun commentaire | Cette version est cohérente avec le plan stratégique ainsi que la mission, vision et philosophie Viamonde. | |
| 41 | 1-6-25 8:32:09 | 1-6-25 8:32:48 | anonymous | | du Comité de participation des parents (CPP) | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|-------------------|-------------------|-----------|--|--|-----------------------|---|---|---|---|--|-------|--------|--|
| 4 2 | 1-6-25 8:47:52 | 1-6-25 9:15:01 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Animatrice culturelle | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | Je pense que l'on devrait conserver le vocabulaire suivant: promouvoir la langue et la culture française. Cette Politique vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Le mot pérennité englobe cela, mais c'est moins clair. Au point 3: Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et aux communautés francophones: L'effectif scolaire est-il une priorité de la PAL? Oui pour maintenir la vitalité des institutions et des écoles... | Le Conseil scolaire Viamonde entrevoit l'identité francophone comme le produit: cette tournure de phrase peut être mal interprétée. . On veut créer des produits? Des effectifs? L'identité francophone et la construction identitaire sont intrinsèques à l'individu et ne peuvent pas être qualifiés de produits... Cela peut porter à confusion. | La définition, bien que textuellement inchangée, devrait à mon avis être au début de la politique et non sur la page 3. | Au point suivant: Développer les capacités du personnel scolaire, des familles et des élèves à soutenir la démarche identitaire francophone et à favoriser le développement d'un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones de la communauté, en s'inscrivant dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie. On parle de favoriser le leadership des élèves, on devrait les inclure au même titre que les adultes dans le processus puisque bien que les enseignants et les parents soutiennent la démarche identitaire, en favorisant l'accès à des référents culturels par exemple, la construction identitaire francophone est le travail personnel de l'élève. | aucun | aucun. | |
|--------|-------------------|-------------------|-----------|--|--|-----------------------|---|---|---|---|--|-------|--------|--|

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|--------------------|--------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 4 3 | 1-6-25 9:26:44 | 1-6-25 9:28:17 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 4 4 | 1-6-25 9:44:27 | 1-6-25 9:45:30 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 4 5 | 1-6-25 10:33:13 | 1-6-25 10:33:31 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 4 6 | 1-6-25 10:53:45 | 1-6-25 10:54:38 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|--------------------|--------------------|-----------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | secrétariat, de conciergerie) | | | | | | | | | |
| 4 7 | 1-6-25 11:09:20 | 1-6-25 11:09:37 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 4 8 | 1-6-25 12:55:03 | 1-6-25 12:57:02 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaire s ci-dessous) | Remette la grammaire comme outils de base de l'apprentissage de la langue. Aucune langue ne peut s'apprendre sans sa grammaire. | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|--------------------|--------------------|-----------|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 49 | 1-6-25 14:49:12 | 1-6-25 14:56:32 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | | Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire - cela veut dire quoi exactement? On baisse la barre pour réussir en français mais en bout de ligne cela fait des élèves avec un français d'un niveau très faible comparé avec le Québec ou d'autres pays francophones. | | | | | | |
| 50 | 1-6-25 16:05:43 | 1-6-25 16:11:11 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | | |
| 51 | 1-6-25 20:45:15 | 1-6-25 20:46:50 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|---------------------|---------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 5 2 | 1-7-25 16:53:25 | 1-7-25 16:53:58 | anonymous | | de la présidence du conseil d'école | | Aucun | | | | | | | |
| 5 3 | 1-8-25 2:45:23 | 1-8-25 2:47:09 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 5 4 | 1-8-25 9:42:53 | 1-8-25 9:52:44 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 5 5 | 1-10-25 12:20:11 | 1-10-25 12:36:49 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|---------------------|---------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 5 6 | 1-12-25 12:59:41 | 1-12-25 13:00:13 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 5 7 | 1-12-25 21:57:07 | 1-12-25 21:58:24 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 5 8 | 1-13-25 9:04:51 | 1-13-25 9:05:33 | anonymous | | de la présidence du conseil d'école | | Aucun | | | | | | | |
| 5 9 | 1-13-25 10:11:34 | 1-13-25 10:12:49 | anonymous | | de la présidence du conseil d'école | | Aucun | | | | | | | |
| 6 0 | 1-15-25 10:38:38 | 1-15-25 10:38:49 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|---------------------|---------------------|-----------|--|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|
| 6 1 | 1-15-25 21:29:04 | 1-15-25 21:32:31 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 6 2 | 1-16-25 8:03:09 | 1-16-25 11:00:39 | anonymous | | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | Aucun | | | | | | | |
| 6 3 | 1-16-25 12:57:19 | 1-16-25 13:00:54 | anonymous | | de parent, tuteur ou tutrice | | Aucun | | | | | | | |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|---------------------|---------------------|-----------|--|------------------------------------|--|-------|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | <p>digitaux, et ceci à partir du cycle primaire et de façon continue et régulière. Le Conseil espère ainsi "décloisonner" la Communauté Francophone de l'Ontario, en tissant des liens avec les Communautés Francophones du Canada et du reste du monde".</p> | | | |
| 6 5 | 1-20-25 14:46:57 | 1-20-25 14:52:28 | anonymous | | de parent, tuteur ou tutrice | | Aucun | | | | | | | |

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 3,404 - Reconnaissance des acquis

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 3,404 Reconnaissance des acquis* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la *Politique n° 3,404 Reconnaissance des acquis* recommandée par le Comité permanent éducation, équité, diversité et inclusion le 5 mars 2025.

Vous trouverez aux annexes B et C les directives administratives à titre informatif.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 portant sur la *Politique n°3,404 - Reconnaissance des acquis* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n°3,404 Reconnaissance des acquis* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

Les surintendances de l'éducation
Olivier St-Maurice
Isabelle Turcotte

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (3)

ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS****Approuvée le 26 octobre 2002****Révisée le 25 avril 2025****Prochaine révision en 2028-2029****Page 1 de 2**

PRÉAMBULE

La [note Politique/Programmes n° 129](#) relative à la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) dans les écoles secondaires de l'Ontario exige que tous les conseils scolaires de la province élaborent et mettent en œuvre des lignes directrices et des modalités conformes à la politique provinciale en matière de reconnaissance des acquis (RDA). La [note Politique/Programmes n° 132](#) énumère les exigences quant à l'application du programme de RDA aux élèves expérimentés.

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'élève peut vivre des apprentissages hors du système des écoles secondaires de l'Ontario et ainsi développer des compétences équivalentes à celles obtenues en suivant des cours crédités tirés des programmes-cadres du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le Conseil reconnaît, de plus, sa responsabilité d'appliquer les procédures exigées aux élèves qui répondent à la définition d'élèves expérimentés, tel que définie dans la note Politique/Programmes n° 132.

MODALITÉS

La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour ses acquis. Les acquis comprennent les connaissances et les habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. L'élève peut faire évaluer ses compétences en regard des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : l'octroi d'équivalence de crédits et la revendication de crédits.

Le document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année — Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (circulaire ESO) prévoit que tout élève inscrit dans une école secondaire de l'Ontario financée par les fonds publics, ou les personnes détenant l'autorité parentale de l'élève, peut demander une évaluation de ses compétences grâce au programme de reconnaissance des acquis.

Le programme de reconnaissance des acquis comporte deux possibilités : le processus d'octroi d'équivalence de crédits et le processus de revendication de crédits. Ces processus sont décrits en détail dans les directives administratives 3,404 a (Reconnaissance des acquis) et 3,404 b (Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés).

ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS****DÉFINITIONS****1. Acquis**

Les acquis, aux fins de la reconnaissance des acquis, sont les connaissances et les habiletés qu'une ou un élève a obtenues en dehors de l'école de façon formelle ou informelle.

2. Crédits

L'élève et les personnes détenant l'autorité parentale pourront faire reconnaître les acquis pour tout cours offert par l'école ou le Conseil. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA — soit en suivant le processus d'octroi d'équivalence de crédits, soit en suivant le processus de revendication de crédits — doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours visés.

3. Élève expérimenté

L'élève expérimenté est âgé d'au moins 18 ans le ou après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours et est inscrit à un programme dans le but d'obtenir le (DESO) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario ([note politique/programme n° 132](#)).

4. Équivalence de crédits

L'octroi d'équivalence de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements comme les écoles privées non inspectées de l'Ontario ou encore situés à l'extérieur de l'Ontario.

5. Preuves suffisantes

L'élève pourra faire une demande afin de reconnaître ses acquis pour un cours lorsque la documentation fournie à la direction d'école est complète, permet de répondre aux attentes du cours et que le processus d'équivalence ou de revendication de crédit est respecté.

6. Revendication de crédits

La revendication de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit ainsi qu'une note pour un cours, élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial.

Politique n° ~~33,40413~~

ÉDUCATION ET ÉCOLES ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Approuvée le 26 octobre 2002

~~Révisée le 25 mai 2013~~~~Révisée le 18 novembre 2020~~Révisée le ~~22 mai~~ 5 avril 2025Prochaine révision en ~~2028~~ 2029Page ~~1~~ de 2**PRÉAMBULE**

La [note Politique/Programmes n° 129](#) relative à la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) dans les écoles secondaires de l'Ontario exige que tous les conseils scolaires de la province élaborent et mettent en œuvre des lignes directrices et des modalités conformes à la politique provinciale en matière de [reconnaissance des acquis \(RDA\)](#). [La note Politique/Programmes n° -132 énumère les exigences quant à l'application du programme de RDA aux élèves expérimentés.](#)

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'élève peut vivre des apprentissages hors du système des écoles secondaires de l'Ontario et ainsi développer des compétences équivalentes à celles ~~qu'elle ou il aurait~~ obtenues en suivant des cours crédités tirés des programmes-cadres du ministère de l'Éducation de l'Ontario. [Le Conseil reconnaît, de plus, sa responsabilité d'appliquer les procédures exigées aux élèves qui répondent à la définition d'élèves expérimentés, tel que définie dans la note Politique/Programmes n° -132.](#)

MODALITÉS

[La reconnaissance des acquis \(RDA\) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour ses acquis. Les acquis comprennent les connaissances et les habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. L'élève peut faire évaluer ses compétences en regard des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets - : l'octroi d'équivalence de crédits et la revendication de crédits - et l'octroi d'équivalence de crédits.](#)

Le document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année* ~~---~~ *Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (circulaire ESO) prévoit que tout élève inscrit dans une école secondaire de l'Ontario financée par les fonds publics, ou ~~ses parents~~ [les personnes détenant l'autorité parentale de l'élève, tuteurs, tutrices,](#) peuvent demander une évaluation de ses compétences grâce au programme de reconnaissance des acquis.

Le programme de reconnaissance des acquis comporte deux possibilités - : [le processus d'octroi d'équivalence de crédits et](#) le processus de revendication de crédits ~~et le processus d'octroi d'équivalence de crédits.~~ [Ces processus sont décrits en détail dans les directives administratives -3,404 a \(Reconnaissance des acquis\) et 3,404 b \(Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés\).](#)

Politique n° ~~33,40413~~
ÉDUCATION ET ÉCOLESENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page ~~_~~2 de 2

DÉFINITIONS

1. Acquis

Les acquis, aux fins de la reconnaissance des acquis, sont les connaissances et les habiletés qu'une ou un élève a obtenues en dehors de l'école de façon formelle ou informelle.

2. Crédits

L'élève ~~et les personnes détenant l'autorité parentale, ses parents, tuteurs ou tutrices~~ pourront ~~revendiquer~~ faire reconnaître les acquis pour, le crédit de tout cours offert par l'école ou le Conseil. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA ~~---~~ soit en suivant le processus ~~d'octroi d'équivalence de revendication~~ de crédits, soit en suivant le processus ~~d'octroi d'équivalences de revendication~~ de crédits ~~---~~ doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours visés.

3. Élève expérimenté

~~L'élève~~ Une ou un élève expérimenté est âgé d'au moins 18 ans le ou après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours et est inscrit à un programme dans le but d'obtenir le (DESO) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (note politique/programme n° 132).

~~L'élève expérimenté est une ou un élève ayant 18 ans ou plus qui n'a pas fréquenté une école de jour depuis au moins une année. L'élève expérimenté pourra recourir au processus de revendication de crédits pour les cours de 11^e et 12^e années à compter de l'année scolaire 2003-2004 (note politique/programme n° 132).~~

Politique n° **33,40413**
ÉDUCATION ET ÉCOLES ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page ~~2~~ de 2

Page ~~2~~ de 2

~~Le Conseil doit veiller à ce que les groupes d'élèves expérimentés reçoivent des équivalences de crédits pour ces attestations :~~

- ~~un DESO en vertu du document Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7^e à 12^e année et CPO) — La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue, 1989 (Circulaire EOCIS) pour les élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9^e année avant 1999~~
- ~~un Diplôme d'études secondaires (DES) en vertu de la Circulaire H.S.1, 1979-1981, pour les élèves qui fréquentaient une école secondaire de l'Ontario en 9^e année avant le 1^{er} septembre 1984~~

~~La direction déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires à partir de crédits en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la circulaire ESO.~~

~~Il appartient à la direction d'école de déterminer si un élève expérimenté a fréquenté auparavant le système d'éducation secondaire de l'Ontario en se fondant sur des preuves écrites (par exemple, le Relevé de notes de l'Ontario (RNO) et le Bulletin scolaire de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année).~~

- ~~L'école déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui aura repris ses études secondaires avant 1999 en fonction des conditions d'obtention du diplôme prescrites dans le document intitulé Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7^e à 12^e année et CPO) — La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1989, éd. revue (circulaire EOSIS), et ce, jusqu'au début de l'année scolaire 2003-2004.~~
- ~~L'école déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires entre 1999 et le début de l'année scolaire 2003-2004 en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la~~
- ~~L'école déterminera, à partir de l'année scolaire 2003-2004, les crédits de l'élève expérimenté qui étudie pour obtenir son diplôme conformément aux dispositions énoncées à la circulaire ESO portant sur la reconnaissance des acquis.~~

4. Équivalence de crédits

L'octroi d'équivalence de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements comme les écoles

Politique n° ~~33,40413~~
ÉDUCATION ET ÉCOLESENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page ~~-~~2 de 2

privées non inspectées de l'Ontario ou encore situés à l'extérieur de l'Ontario.

5. Preuves suffisantes

L'élève pourra ~~faire une demande afin de reconnaître ses acquis revendiquer un crédit~~ pour un cours ~~lorsque la documentation fournie à la direction d'école est complète, permet de répondre aux attentes du cours et que le processus d'équivalence ou de revendication de crédit est respecté.~~ si elle ou ~~il~~ l'élève peut fournir à la direction de l'école une documentation démontrant qu'elle ou ~~il~~ satisfait aux attentes du cours revendiqué et assurant qu'elle ou ~~il~~ réussirait vraisemblablement le processus de revendication.

~~6. Reconnaissance des acquis (RDA)~~

~~La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour ses acquis. L'élève peut faire évaluer ses compétences en regard des attentes énoncées dans les programmes cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalence de crédits.~~

~~7-6. Revendication de crédits~~

La revendication de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit ~~ainsi qu'une note~~ pour un cours ~~de 10^e, 11^e ou 12^e année~~, élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial ~~publié en 1999 ou par la suite. Les élèves peuvent obtenir un maximum de quatre crédits, dont au plus deux dans une même discipline, par le processus de revendication de crédits.~~

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS****Approuvées le 26 octobre 2002****Révisées le 25 avril 2025****Prochaine révision en 2028-2029****Page de 1 de 14****PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde a la responsabilité d'encadrer un processus de revendication des crédits pour ses élèves. La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel les élèves peuvent obtenir des crédits pour leurs acquis. Les acquis comprennent les connaissances et habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. Ainsi le Conseil définit par les présentes directives administratives un processus encadrant la Reconnaissance des acquis (RDA).

La RDA comprend deux volets distincts : l'octroi de l'équivalence de crédits et la revendication de crédits.

La RDA s'applique uniquement aux cours enseignés dans les écoles du Conseil. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA – soit en suivant le processus d'octroi d'équivalence de crédits, soit en suivant le processus de revendication de crédits – doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours crédités.

MODALITÉS**1. Accès**

Des outils et des processus d'évaluation pertinents, sensibles et adaptés à la culture seront privilégiés pour tenir compte des perspectives uniques aux élèves des Premières Nations, Métis et Inuits ainsi que des perspectives uniques aux élèves racisés et aux nouveaux arrivants en Ontario. Tout au long du processus de la RDA, le conseil s'engage à offrir des mesures d'adaptation et de soutien telles qu'énoncées dans la [Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés](#) de la [Commission ontarienne des droits de la personne et au code des droits de la personne de l'Ontario \(le CODE\)](#).

2. Processus

La RDA pour les élèves est le processus officiel et gratuit d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel ces élèves pourraient obtenir des crédits pour leurs expériences et apprentissages antérieurs.

Les acquis sont les **connaissances**, les **compétences** et les **habiletés** acquises, de **façon formelle** et **informelle**, ailleurs que dans une école secondaire de l'Ontario. Les élèves peuvent faire évaluer leurs connaissances, compétences et habiletés par rapport

aux attentes du curriculum de l'Ontario afin d'obtenir des crédits en vue de l'obtention du DESO.

Tous les crédits accordés dans le cadre de la RDA doivent correspondre aux mêmes normes de rendement que celles des crédits attribués aux élèves qui ont suivi ces cours.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

Après avoir examiné la documentation et les preuves des acquis d'apprentissage, la direction d'école détermine le nombre de crédits, y compris les crédits obligatoires, dont l'élève a besoin pour obtenir son diplôme, ainsi que la façon la plus appropriée de mettre en œuvre le processus de la RDA.

La RDA comporte deux volets : l'« équivalence de crédits » et la « revendication de crédits ».

3. Lignes directrices**3.1 L'octroi de l'équivalence de crédits**

L'octroi d'équivalences de crédits consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements ou à l'extérieur de l'Ontario.

Une ou un élève qui passe d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à une école secondaire de l'Ontario est admissible à des équivalences de crédits. Les équivalences de crédits sont accordées uniquement à des fins de placement.

La direction d'école doit :

- déterminer le total des équivalences de crédits à accorder à l'élève pour son apprentissage antérieur ainsi que le nombre de crédits obligatoires et optionnels qu'elle ou il lui reste à obtenir.
- utiliser comme guide le tableau intitulé « *Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario* » qui figure dans la circulaire ÉSO, pour déterminer le nombre de crédits que l'élève doit réussir, ainsi que les autres conditions d'obtention du diplôme auxquelles l'élève doit satisfaire pour obtenir son diplôme d'études secondaires.
- veiller à ce que les équivalences soient consignées conformément au « *Manuel du Relevé de notes de l'Ontario, 1999* ».

3.1.1 Demande de révision

Lorsque l'élève ou la personne détenant l'autorité parental de l'élève n'est pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant le placement de l'élève passant d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à l'école secondaire de l'Ontario, cette personne peut demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS****3.2 La revendication de crédits**

À moins de répondre à la définition d'élève expérimenté (voir la politique 3,404 et directives administratives 3,404b), l'élève peut revendiquer des crédits pour les cours de 10^e, 11^e et 12^e années figurant dans les programmes-cadres provinciaux et offerts dans les écoles secondaires du Conseil.

L'élève ne peut pas recourir à la revendication de crédits pour améliorer ses résultats dans un cours pour lequel elle ou il a déjà obtenu le crédit ni pour obtenir le crédit pour un cours auquel elle ou il a échoué.

L'élève peut obtenir par l'entremise du processus de revendication de crédits un maximum de quatre crédits, dont au plus deux dans une même discipline.

L'élève désirant obtenir le crédit pour un cours sans avoir à le suivre peut utiliser des certificats ou d'autres relevés indiquant les résultats obtenus en dehors d'une école de l'Ontario si ces derniers n'ont pas déjà servi à reconnaître des crédits d'équivalence. Ces pièces justificatives deviendraient des preuves suffisantes pour entamer le processus de revendication de crédits.

L'élève détenant un certificat en musique délivré par un des établissements énumérés à l'annexe 4 de la circulaire ÉSO, intitulé « *Certificats en musique qui donnent droit à des crédits* » n'a pas besoin de revendiquer de crédits pour les cours de musique visés, et l'élève reçoit les crédits comme le prévoit la circulaire ÉSO, à l'annexe 4 et à la section 6.8.6.

L'élève ne peut revendiquer le crédit d'un cours que si elle ou il peut fournir à la direction de son école des preuves assurant de façon raisonnable qu'elle ou il réussirait vraisemblablement le processus de revendication de crédits.

La direction d'école veillera à ce que soient publiés dans le prospectus de cours les renseignements touchant le processus et les possibilités de revendication de crédits. Aucun droit de scolarité ne sera exigé de l'élève qui a recours au processus de revendication de crédits.

3.2.1 Processus

L'élève désirant revendiquer le crédit d'un cours doit :

- entamer le processus de revendication de crédits en s'informant auprès de la personne responsable dans son école;
- remplir le formulaire « *Demande de revendication du crédit pour un cours* » et soumettre la documentation à l'appui des « preuves suffisantes »;
- compléter le processus d'évaluation qui comprend des situations officielles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation élaborées par l'école.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS****3.2.2 Disponibilité des informations expliquant le processus**

L'élève inscrit à une école secondaire du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) ou la personne détenant l'autorité parentale de l'élève peut initier le processus de revendication de crédits pour tout cours de 10^e, 11^e ou 12^e année, si le cours est offert dans une école du Conseil.

L'école met à la disposition de l'élève, de ses parents, tuteurs ou tutrices un dépliant informatif sur la reconnaissance des acquis au bureau de l'orientation.

3.2.3 Demande de révision

Lorsque l'élève ou la personne détenant l'autorité parentale de l'élève mineur n'est pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant la revendication de crédits, cette personne peut demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.

4. Responsabilités**4.1 Le Conseil**

Le Conseil indiquera au ministère de l'Éducation, dans son rapport de septembre, le nombre total de revendications de crédits menées à terme, c'est-à-dire toutes les revendications pour lesquelles des élèves ont obtenu une note finale en pourcentage, qu'elles ou ils aient réussi ou échoué. Pour les écoles semestriées, ces renseignements seront également fournis dans le rapport de mars.

Le Conseil étudiera la faisabilité des demandes spéciales de revendications des acquis qui lui seront soumises par les directions d'école.

Le Conseil répondra aux requêtes en cas de différends dans le processus de reconnaissance des acquis.

4.2 La direction de l'école

La direction d'école est responsable de la mise en œuvre et de la supervision des modalités du processus de revendication de crédits. Elle doit :

- veiller à ce que le personnel de l'école, les élèves et les personnes ayant l'autorité légale soient informés des lignes directrices et des modalités relatives au processus de revendication de crédits et de leurs responsabilités respectives ;
- s'assurer que soient publiés dans le prospectus de cours :
- un énoncé expliquant ce qu'est la revendication de crédits ;
- le « Calendrier de revendication de crédits » qui indique à quel moment les élèves peuvent revendiquer des crédits ;
- les grandes lignes du processus de revendication, et
- le nom des personnes responsables du dossier de la revendication de crédits dans l'école et au Conseil;

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

-
- mettre sur pied un comité responsable de la mise en œuvre du processus de revendication de crédits qui pourrait inclure, la direction d'école, une personne conseillère en orientation, un membre du personnel enseignant ;
 - veiller à ce que l'élève, ne possédant pas la documentation adéquate en raison de circonstances extraordinaires, reçoive des suggestions pour rassembler les preuves nécessaires à sa demande de revendication ;
 - veiller à élaborer ou superviser l'élaboration des tests officiels et d'autres méthodes d'évaluation et en superviser l'administration ;
 - veiller à ce qu'uniquement les membres du personnel enseignant, accrédités auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, soient chargés du processus de revendication de crédits de la RDA ;
 - assurer la gestion des dossiers de revendication des crédits en veillant à ce que :
 - le relevé intitulé « *Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé cumulatif* » soit tenu à jour et versé au dossier scolaire de l'élève (DSO).
 - le relevé « *Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé provisoire* » soit utilisé pour les crédits obtenus par l'entremise du processus de revendication de crédits dans une école autre que l'école qui tient à jour le DSO de l'élève.
 - l'annexe A de ces directives administratives soit utilisé pour documenter l'évaluation du dossier de l'élève ;
 - les lettres en annexes B, C et D de ces directives administratives soient utilisées pour communiquer les étapes du processus de reconnaissance des acquis ;
 - l'annexe E de ces directives administratives serve à documenter la tenue des dossiers.

4.2.1 Relevés de notes

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le ou les relevés appropriés de la revendication de crédits : la note en pourcentage obtenue par l'élève, que celle-ci ou celui-ci ait réussi ou échoué, ou un abandon si l'élève s'est retiré du processus de revendication de crédits.

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le *Relevé de notes de l'Ontario* de l'élève dans le cas d'une revendication de crédits **pour des cours de 10^e année** :

- la note en pourcentage uniquement en cas de réussite (si l'élève suit par la suite le cours, seule la note en pourcentage la plus élevée sera inscrite) ;
- rien si l'élève abandonne le processus de revendication de crédits ;
- rien si l'élève obtient une note inférieure à la note de passage.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

Page de 6 de 14

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le *Relevé de notes de l'Ontario* de l'élève dans le cas d'une revendication de crédits **pour des cours de 11^e et 12^e années** :

- les notes en pourcentage, que l'élève a réussies ou échouées;
- rien si l'élève abandonnait le processus de revendication de crédits.

On inscrira une note d'échec, inférieure à 50 %, au Relevé de notes de l'élève qui entame, mais ne complète pas l'évaluation finale. Un élève peut abandonner le processus de revendication de crédits, sans qu'une note d'échec apparaisse à son Relevé de notes à la suite de l'acceptation de ses preuves suffisantes, si elle ou il n'a pas encore entamé l'étape des évaluations.

4.3 L'élève

À moins de répondre à la définition d'élève expérimenté (voir politique 3,404 pour la définition), l'élève est responsable :

- de s'informer sur le processus de revendication de crédits si l'élève croit avoir acquis les compétences nécessaires à la revendication d'un crédit ;
- de demander le processus de revendication de crédits en utilisant le formulaire mis à sa disposition ;
- d'obtenir l'autorisation parentale avant de demander la revendication de crédits pour un cours, à moins d'avoir 16 ou 17 ans et d'être soustrait de l'autorité parentale ;
- de soumettre toute la documentation (preuves suffisantes) à l'appui de sa demande de revendication de crédits ;
- d'inscrire dans son plan annuel de cheminement la demande de revendication de crédits ;
- de respecter l'échéancier prescrit dans le « Calendrier de revendication de crédits » et de se soumettre aux évaluations demandées.

L'élève pourra revendiquer une deuxième fois le crédit pour un cours, à la suite d'un échec, après un intervalle d'au moins un semestre si l'élève peut démontrer à la direction d'école que l'élève réussira vraisemblablement à obtenir le crédit, étant donné les études faites et l'expérience acquise entre temps.

ANNEXES**Texte à insérer au prospectus des écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde**

ANNEXE A – Document pour utilisation par l'école au cours du processus Formulaire d'évaluation du dossier initial

ANNEXE B – Lettre de confirmation RDA

ANNEXE C – Modèle - Lettre de refus – RDA

ANNEXE D – Lettre modèle- Processus de revendication complété

ANNEXE E – Liste de contrôle – tenue des dossiers

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Disponible au cyber@dmn:

Formulaires de revendication de crédits pour les élèves non-expérimentés

- Demande de revendication du crédit pour un cours
[E24 Demande de revendication du crédit pour un cours](#)
- Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours
[E24 Relevé d'évaluation pour une revendication de crédits pour un cours](#)
- Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé provisoire
[E24 Reconnaissance des acquis - revendication de crédit - Relevé provisoire](#)
- Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé cumulatif
[E24 Reconnaissance des acquis - revendication de crédit - Relevé cumulatif](#)

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

Page de 8 de 14

Texte à insérer au prospectus des écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde**Responsabilités du Conseil scolaire Viamonde**

Selon la note Politique/Programmes n° 129 relative à la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) dans les écoles secondaires de l'Ontario, les conseils doivent veiller à ce que soit publié dans leurs prospectus de cours un énoncé clair précisant à quel moment les élèves peuvent revendiquer des crédits et quelles sont les possibilités de revendication de crédits (circulaire ÉSO, section 5.3.1).

Reconnaissance des acquis (RDA)

La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour des acquis obtenus à l'extérieur des écoles secondaires de l'Ontario. L'élève peut faire évaluer ses compétences en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalences de crédits.

La revendication de crédits consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit pour un cours de 10^e et 11^e années et, à partir de l'année 2003-2004, pour un cours de 12^e année, élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours visés. L'élève devra fournir des preuves suffisantes pour entamer le processus et son rendement sera ensuite évalué sur toutes les attentes du cours revendiqué selon des grilles d'évaluation des compétences.

L'octroi d'équivalences de crédits consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements ontariens, comme les écoles privées non inspectées, ou ceux situés à l'extérieur de l'Ontario. Ces équivalences servent uniquement à des fins de placement.

Processus de revendication de crédits

L'élève qui pense déjà posséder les compétences nécessaires pour réussir un cours de 10^e ou de 11^e année devrait s'informer au sujet du processus de reconnaissance des acquis. Un dépliant énonçant les modalités du processus de revendication de crédits est disponible au bureau d'orientation de l'école et sur le site Internet du Conseil scolaire Viamonde.

Pour revendiquer un crédit, l'élève doit d'abord remplir les formulaires nécessaires et fournir des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que ses chances de réussir le processus de revendication sont bonnes. Si sa demande est acceptée, elle ou il devra se

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

Page de 9 de 14

soumettre aux situations formelles ou non d'évaluations, adaptées au cours, pour démontrer les compétences acquises en regard des attentes du cours revendiqué. L'élève qui réussit la revendication obtiendra un crédit sous forme de pourcentage dans son *Relevé de notes de l'Ontario*.

Calendrier de revendication de crédits

L'élève peut entamer un processus de revendication des acquis pour tout cours offert à l'école ou au Conseil si elle ou il pense posséder les acquis nécessaires pour obtenir un crédit par le processus de revendication. Pour les cours non offerts au Conseil, l'élève devra rencontrer la direction d'école qui soumettra le cas à la surintendance de l'éducation pour une étude de faisabilité. Une liste des cours, pour lesquels l'élève ne peut pas demander une revendication, est incluse dans le dépliant informatif.

L'élève remplit d'abord les formulaires nécessaires à une demande de revendication de crédit et prépare ses preuves suffisantes. Elle ou il devra soumettre cette documentation, avant la fin octobre, au comité de l'école, constitué de la direction d'école, de la conseillère ou du conseiller en orientation et de l'enseignante ou de l'enseignant de la discipline du cours revendiqué.

La demande est étudiée par le comité de l'école et une réponse est fournie à l'élève au plus tard un mois après la remise de la demande. Les parents, tuteurs ou tutrices sont informés de la décision pour les élèves de moins de 18 ans.

Si l'élève est accepté dans le processus de revendication des acquis, elle ou il rencontre ensuite l'enseignante ou l'enseignant responsable de son évaluation et un échéancier des évaluations est établi. L'élève inscrit alors sa demande de revendication de crédits dans son plan annuel de cheminement comme étant un de ses buts éducationnels. L'élève doit compléter les évaluations requises au plus tard à la fin de l'année scolaire en cours.

Si le comité d'école refuse la demande de revendication, l'élève majeur ou les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève mineur peuvent demander une révision de la décision auprès de la surintendance de l'éducation.

Si l'élève échoue le processus lors d'une première tentative de revendication de crédits, elle ou il pourra revendiquer une deuxième fois le crédit pour un cours, après un intervalle acceptable si elle ou il peut démontrer à la direction de son école qu'elle ou il réussira vraisemblablement à obtenir le crédit, étant donné les études faites et l'expérience acquise entre temps. L'intervalle en question sera d'au moins un semestre.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page de 10 de 14

ANNEXE A

Document pour utilisation par l'école au cours du processus

Formulaire d'évaluation du dossier initial

| | |
|--|--|
| <p>Très bonne qualité des preuves</p> <p>Évaluation du potentiel de rendement : niveau 3 ou 4</p> <p>Il est très probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les preuves sont récentes. ▪ Toutes les preuves démontrent l'atteinte des attentes et des compétences du programme-cadre. ▪ L'élève démontre une compréhension approfondie des concepts issus du programme-cadre. ▪ L'élève fournit des preuves suffisantes par rapport à tous les domaines du cours. |
| <p>Qualité satisfaisante des preuves</p> <p>Évaluation du potentiel de rendement : niveau 1 ou 2</p> <p>Il est probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La plupart des preuves sont récentes. ▪ Les preuves démontrent l'atteinte de certaines des attentes et des compétences du programme-cadre. ▪ L'élève démontre une compréhension satisfaisante des concepts issus du programme-cadre. ▪ L'élève fournit des preuves satisfaisantes par rapport à tous les domaines du cours. |
| <p>Qualité insuffisante des preuves</p> <p>Évaluation du potentiel de rendement : en deçà du niveau 1</p> <p>Il est peu probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La plupart des preuves ne sont pas récentes. ▪ Les preuves démontrent des acquis limités en regard des attentes et des compétences du programme-cadre. ▪ L'élève démontre un début de compréhension des concepts issus du programme-cadre. ▪ L'élève fournit des preuves limitées par rapport à tous les domaines du cours. |

Forces : _____

À améliorer : _____

Prochaine étape : _____

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| Nom de l'élève : _____ | Code de cours : _____ |
| Matricule de l'élève : _____ | Titre du cours : _____ |
| Date de la soumission : _____ | Type de cours : _____ |
| Évaluation faite par : _____ | Date : _____ |

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS****Page de 11 de 14****ANNEXE B**

(En-tête de l'école)

Lettre de confirmation - RDA

Le **date**

À qui de droit,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, effectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée.

Veuillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation ci-joint qui justifie cette décision.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date d'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que vous devrez suivre pour mener à bien votre projet.

Direction de l'école

Nom de l'élève : _____ Code de cours : _____

Matricule de l'élève : _____ Titre du cours : _____

Date de la demande : _____ Type de cours : _____

c. c. DSO de l'élève

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page de 12 de 14

ANNEXE C

(En-tête de l'école)

Modèle - Lettre de refus - RDALe **date**

À qui de droit,

Pour faire suite à votre demande de revendication de crédit, effectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) de votre école, et au terme de l'évaluation de votre dossier, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas présentement acquiescer à votre requête.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'évaluation de votre dossier qui explique cette décision. Vos points forts et les points à améliorer y sont soulignés ainsi que la prochaine étape à suivre.

Nous vous rappelons cependant que vous pouvez renouveler votre demande après une période d'au moins un semestre si vous possédez suffisamment de preuves démontrant que vous réussirez à obtenir le crédit, soit parce que vous aurez fait des études, soit parce que vous aurez acquis une expérience pertinente dans l'intervalle.

Si vous, vos parents, tuteurs ou tutrices, avez des questions concernant cette décision, n'hésitez pas à communiquer avec l'école pour fixer la date d'une rencontre avec la direction d'école.

Direction de l'école

Nom de l'élève : _____ Code de cours : _____

Matricule de l'élève : _____ Titre du cours : _____

Date de la demande : _____ Type de cours : _____

c. c. DSO de l'élève

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page de 13 de 14

ANNEXE D

(En-tête de l'école)**Lettre modèle****Processus de revendication complété**Le **date**

À qui de droit,

Par la présente, nous vous informons que vous avez complété le « Processus de revendication de crédit » pour le cours suivant : _____ . Votre note finale est de _____ %.

Le document ci-joint intitulé « *Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours* » vous indique l'ensemble des tâches d'évaluation complétées, votre niveau de rendement pour chacune ainsi que la note en pourcentage accordée pour l'ensemble des « Tests officiels » et des « Autres méthodes d'évaluation », de même que la note finale accordée.

Les résultats du processus de revendication ont été consignés dans le document intitulé « *Reconnaissance des acquis : Revendication de crédits – Relevé cumulatif* ». Si votre note finale est de 50 % ou plus, nous vous avons accordé un crédit aux fins de l'obtention de votre diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Le crédit obtenu pour un cours de 10^e, 11^e ou 12^e année et la note finale correspondante sont aussi inscrits dans votre relevé de notes. Nous vous rappelons que la note finale pour toute revendication d'un crédit de 11^e ou de 12^e année est inscrite dans le « Relevé de notes de l'Ontario », peu importe que vous ayez obtenu un crédit ou non.

Votre « Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours- Relevé cumulatif » et votre « Relevé de notes de l'Ontario » sont conservés dans votre dossier scolaire (DSO). Si votre note finale est inférieure à 50 %, vous pourrez soumettre une deuxième demande de revendication pour le même crédit, et ce, après un intervalle de temps acceptable. Le cas échéant, vous devrez soumettre des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que vous réussirez à obtenir le crédit, soit parce que vous aurez fait des études, soit parce que vous aurez acquis une expérience pertinente entre temps.

N'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec la personne responsable en orientation de l'école pour de plus amples renseignements.

Veillez agréer mes plus sincères salutations.

Direction d'école

c. c. DSO de l'élève

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page de 14 de 14

ANNEXE E

Nom de l'école

Liste de contrôle – tenue des dossiers

Nom de l'élève : _____

Année scolaire : _____

| Documents pour la tenue de dossiers | Date | Commentaires et signature de la personne responsable à l'école |
|---|-------------|---|
| Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé cumulatif | | |
| Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé provisoire | | |
| Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours | | |
| Lettre à l'attention de l'élève : Processus de revendication complété | | |
| Inscription des renseignements dans le Relevé de notes de l'Ontario de l'élève | | |
| Dépôt du Relevé cumulatif et du Relevé de notes de l'Ontario dans le DSO de l'élève | | |

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Approuvées le 25 avril 2025
Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 8

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde a la responsabilité de soutenir les élèves expérimentés pour qu'ils obtiennent rapidement leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et qu'ils progressent vers un emploi durable, une formation en apprentissage ou des études postsecondaires. La Reconnaissance des acquis (RDA) permet de valoriser les expériences passées des adultes en les convertissant en crédits pour éviter la redondance des apprentissages, réduire les délais et les pertes d'opportunités, tout en facilitant un parcours vers l'obtention du DESO.

MODALITÉS**1. Définition**

Élèves expérimentés : Les élèves expérimentés sont âgés d'au moins 18 ans le ou après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours et sont inscrits à un programme dans le but d'obtenir le (DESO) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

2. Accès

Des outils et des processus d'évaluation pertinents, sensibles et adaptés à la culture seront privilégiés pour tenir compte des perspectives uniques aux élèves des Premières Nations, Métis et Inuits ainsi que des perspectives uniques aux élèves racisés et aux nouveaux arrivants en Ontario. Tout au long du processus de la RDA, le conseil s'engage à offrir des mesures d'adaptation et de soutien telles qu'énoncées dans la [Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés](#) de la [Commission ontarienne des droits de la personne et au code des droits de la personne de l'Ontario \(le CODE\)](#).

3. Processus

La RDA pour les élèves expérimentés est le processus officiel et gratuit d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel ces élèves pourraient obtenir des crédits pour leurs expériences et apprentissages antérieurs.

Les acquis sont les **connaissances**, les **compétences** et les **habiletés** acquises, de **façon formelle et informelle**, ailleurs que dans une école secondaire de l'Ontario. Les élèves peuvent faire évaluer leurs connaissances, compétences et habiletés par rapport aux attentes du curriculum de l'Ontario afin d'obtenir des crédits en vue de l'obtention du DESO.

Tous les crédits accordés dans le cadre de la RDA doivent correspondre aux mêmes normes de rendement que celles des crédits attribués aux élèves qui ont suivi ces cours.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Après avoir examiné la documentation et les preuves des acquis d'apprentissage, la direction d'école détermine le nombre de crédits, y compris les crédits obligatoires, dont l'élève expérimenté a besoin pour obtenir son diplôme, ainsi que la façon la plus appropriée de mettre en œuvre le processus de la RDA.

La RDA pour les élèves expérimentés comporte deux volets : l'« équivalence de crédits » et la « revendication de crédits ».

4. Lignes directrices**4.1 Processus d'équivalence de crédits**

La direction d'école doit s'assurer que tous les élèves expérimentés connaissent les lignes directrices et les modalités se rapportant à l'évaluation des attestations d'études dans le cadre du processus d'équivalence de crédits, y compris celles portant sur la consignation des résultats dans le DSO et le relevé de notes de l'Ontario (RNO).

4.1.1 Équivalence de crédits de 9^e et de 10^e année

La direction d'école doit :

- déterminer le nombre de crédits que peuvent recevoir les élèves expérimentés, jusqu'à 16 crédits de 9^e et 10^e année, après avoir examiné les relevés de notes qui indiquent la réussite de deux années d'études comparables à la 9^e et 10^e année en Ontario ;
- déterminer le nombre de crédits de 9^e et 10^e année à être accordé aux élèves expérimentés après une évaluation individuelle dans le cadre du processus d'équivalence de crédits.

À sa discrétion, la direction d'école peut accorder aux élèves expérimentés un maximum de 16 crédits de 9^e et de 10^e année à la suite d'une évaluation individuelle.

Les élèves expérimentés n'ayant pas de relevés de notes indiquant qu'ils ont réussi les deux premières années du palier secondaire au sein du système d'éducation de l'Ontario, ou l'équivalent, devront réussir jusqu'à quatre évaluations avant que ne leur soient accordés des crédits de 9^e et de 10^e année. Ces évaluations seront en français, en mathématiques, en sciences et en histoire et géographie du Canada.

La direction d'école pourrait accorder, selon le rendement, un maximum de quatre crédits de 9^e et 10^e année pour chacune des matières faisant l'objet d'une évaluation (dont une combine deux domaines d'études, l'histoire et la géographie du Canada). Les élèves pourraient donc se faire accorder quatre crédits pour chaque matière faisant l'objet d'une évaluation. Si moins de quatre crédits sont accordés pour l'une de ces évaluations, la direction doit déterminer la façon dont l'élève obtiendra les crédits manquants.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Les élèves expérimentés qui prouvent avoir terminé une partie des deux premières années du palier secondaire au sein du système d'éducation de l'Ontario, ou l'équivalent, doivent réussir une évaluation dans la ou les matières manquantes (c'est-à-dire le français, les mathématiques, les sciences puis l'histoire et la géographie du Canada) pour atteindre les 16 crédits requis de 9^e et 10^e année.

À sa discrétion, la direction d'école pourrait décerner, après une évaluation, un certificat d'études secondaires de l'Ontario à des élèves expérimentés, si les conditions d'obtention du certificat ont été remplies, comme le stipule la section « Certificat d'études secondaires de l'Ontario » du document *Les écoles de l'Ontario*.

Pour les équivalences de 9^e et 10^e, le titre du cours ainsi que le code de cours n'apparaîtront pas sur le RNO. Le code EQV est inscrit au lieu d'une note en pourcentage dans le cas des équivalences de crédits.

4.1.2 Équivalence de crédits de 11^e et de 12^e année

La direction d'école doit :

- s'assurer que tous les élèves expérimentés reçoivent un formulaire de demande pour le processus d'équivalence de crédits ainsi que les documents précisant les attentes des cours de 11^e et de 12^e année (par exemple, les attentes des programmes-cadres) pour lesquels elles et ils souhaitent obtenir des crédits ;
- évaluer chaque demande en consultation avec l'élève expérimenté et le personnel scolaire approprié (par exemple, personnel enseignant qualifié de la matière) pour déterminer si l'élève peut se prévaloir du processus d'équivalence de crédits ;
- déterminer s'il y a un lien direct entre les preuves d'acquis et les autres documents présentés par l'élève expérimenté, et les attentes des plus récents programmes-cadres de l'Ontario pour les cours de 11^e et de 12^e année ;
- déterminer si l'équivalence de crédits doit être accordée.

Les types d'attestations d'études et de documents décrits ci-dessous peuvent être acceptés afin de déterminer si un élève expérimenté est admissible à recevoir des crédits de 11^e et de 12^e année dans le cadre du processus d'équivalence de crédits :

- des relevés de notes officiels décernés, soit par un établissement d'enseignement ou de formation reconnu, par un ministère du gouvernement ou par une institution (par exemple, une école secondaire, un collège provincial d'arts appliqués et de technologie, une université, une agente ou un agent de formation, un ministère de l'Éducation ou de la Formation, le militaire) ;
- d'autres documents d'apprentissage pertinents obtenus en suivant différents programmes et cours, ou en acquérant de l'expérience grâce à un travail, à du bénévolat et à diverses expériences de vie, telles assumer un rôle parental.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Pour les équivalences de 11^e et 12^e, le titre du cours et le code de cours apparaissent sur le RNO. Le code EQV est inscrit au lieu d'une note en pourcentage dans le cas des équivalences de crédits.

4.2 Processus de revendication de crédits**4.2.1 Revendication de crédits de 9^e et de 10^e année**

Il n'existe aucun processus de revendication de crédits pour la 9^e et 10^e année.

4.2.2 Revendication de crédits de 11^e et de 12^e année

La direction d'école doit :

- informer les élèves expérimentés du processus de revendication, et de leur responsabilité d'initier ce processus de revendication afin d'obtenir des crédits de 11^e et 12^e année en plus de satisfaire à toutes les exigences ;
- s'assurer que tous les élèves expérimentés connaissent les lignes directrices et les modalités relatives à la revendication de crédits, y compris celles de consigner les résultats dans le DSO et le RNO ;
- s'assurer que tous les élèves expérimentés reçoivent un formulaire de demande ainsi que les documents précisant les attentes des cours de 11^e et de 12^e année (par exemple, les attentes des programmes-cadres) pour lesquels elles et ils souhaitent revendiquer des crédits ;
- évaluer chaque demande en consultation avec l'élève expérimenté et le personnel scolaire approprié (par exemple, le membre du personnel enseignant qualifié de la matière) pour déterminer s'il existe des preuves démontrant des possibilités raisonnables de succès et s'il convient de permettre à l'élève de revendiquer des crédits ;
- déterminer si l'élève expérimenté devrait revendiquer les crédits pour un cours complet ou pour un demi-cours ;
- élaborer des évaluations officielles et d'autres stratégies d'évaluation pour mener le processus de revendication de crédits ;
- administrer le processus de revendication (par exemple, utiliser des évaluations officielles et d'autres stratégies d'évaluation) ;
- évaluer le rendement de chaque élève expérimenté en octroyant les crédits appropriés et en inscrivant la note obtenue en pourcentage dans le RNO.

Les directions d'école doivent s'assurer que seul le personnel enseignant certifié par l'[Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario](#) réalise le processus de revendication de crédits de la RDA.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Le processus de revendication de crédits est un processus d'évaluation. Les élèves expérimentés ne peuvent pas y recourir pour améliorer la note obtenue dans un cours pour lequel elles et ils ont déjà obtenu un crédit.

Les élèves expérimentés pourraient revendiquer jusqu'à 10 crédits pour des cours de 11^e et de 12^e année figurant au curriculum de l'Ontario. Toutefois, elles et ils ne peuvent pas obtenir plus de 10 crédits de 11^e et de 12^e année dans le cadre des processus d'équivalence et de revendication de crédits combinés. Il n'y a pas de nombre maximal de crédits pouvant être obtenus dans une discipline.

Les élèves expérimentés qui présentent une preuve d'un diplôme d'études postsecondaires ou un diplôme provenant d'un établissement postsecondaire canadien reconnu, incluant un certificat de formation en apprentissage ou un certificat de qualification de l'Ontario, pourraient obtenir 14 crédits de 11^e et 12^e année grâce aux processus d'équivalence et de revendication de crédits combinés.

Les élèves expérimentés pourraient revendiquer des crédits pour un cours seulement après avoir fourni à la direction une preuve raisonnable démontrant qu'elles et ils réussiraient vraisemblablement le processus de revendication, conformément aux critères établis dans les présentes directives administratives. Si l'élève expérimenté n'est pas d'accord avec la décision de la direction d'école qui ne lui permet pas de revendiquer des crédits ; il est possible de demander à la surintendance responsable du dossier RDA d'examiner la preuve soumise.

Les élèves expérimentés qui détiennent des certificats en musique, soit ceux énumérés dans la section « Certificats en musique donnant droit à des crédits » du document *Les écoles de l'Ontario*, ne sont pas tenus de revendiquer des crédits pour les cours de musique appropriés, car elles et ils recevront les crédits prévus dans le document *Les écoles de l'Ontario*.

Les élèves expérimentés recevront uniquement les crédits pour le ou les cours qu'ils ont revendiqués avec succès.

Le processus de revendication ne permet pas aux élèves expérimentés de recevoir des crédits pour les cours suivants :

- un cours pour lequel un crédit a déjà été obtenu (souhaitant améliorer leur note) ;
- un cours dans n'importe quelle matière pour laquelle les crédits ont déjà été accordés dans une année d'études plus élevée ;
- un cours qui chevauche de manière importante un autre cours pour lequel des crédits ont été accordés ;
- un cours de transition ;
- un cours élaboré à l'échelon local ;
- un cours d'éducation coopérative ;
- le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Après un délai raisonnable, les élèves expérimentés seront autorisés à revendiquer une deuxième fois des crédits pour un cours s'ils peuvent raisonnablement démontrer à la direction d'école leur capacité à obtenir des crédits après avoir fait des études supplémentaires.

4.3 Évaluation du processus de revendication de crédits

L'évaluation effectuée dans le cadre de la RDA est fondée sur les attentes des programmes-cadres et les grilles d'évaluation du curriculum de l'Ontario. Elle doit porter sur tous les domaines d'études d'un cours et sur toutes les compétences, les habiletés et les connaissances, aussi prendre appui sur les descripteurs des niveaux de rendement fournis dans la grille d'évaluation du programme-cadre de la discipline. Le niveau de rendement de chaque élève sera inscrit sous forme de pourcentage dans le RNO, comme celui des autres cours.

Les stratégies d'évaluation servant au processus de revendication de crédits doivent comprendre des évaluations officielles (représentant 70 % de la note finale) et d'autres stratégies d'évaluation adaptées au cours (représentant 30 % de la note finale). Les évaluations officielles doivent comporter une combinaison équilibrée de travaux écrits et des démonstrations pratiques des apprentissages convenant à la matière ou à la discipline. Les autres stratégies d'évaluation peuvent comprendre l'évaluation de travaux écrits, de démonstrations pratiques des apprentissages ou de représentations, des activités de laboratoire, des questionnaires ainsi que l'observation du travail des élèves et les conversations en étant issues. Il incombe à la direction d'école d'élaborer et d'administrer les évaluations officielles et de déterminer les autres stratégies d'évaluation qui conviennent le mieux à chaque cours pour lequel des élèves revendiquent des crédits.

5. LES CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**5.1 Conditions d'obtention du DESO en vertu du document : *Les écoles de l'Ontario***

Si des élèves expérimentés cheminent vers le DESO, mais ne détiennent pas déjà les quatre crédits obligatoires de 11^e et de 12^e année, elles et ils doivent obtenir un crédit qui répond aux exigences de crédits obligatoires en vertu du document *Les écoles de l'Ontario* dans chacun des cours suivants :

- Français, 11^e année — seule la substitution suivante est autorisée :
 - les élèves inscrits à des cours d'actualisation linguistique en français (ALF) ou du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) peuvent revendiquer jusqu'à trois crédits parmi les quatre crédits obligatoires en français
 - le quatrième crédit obligatoire doit provenir d'un cours de français de 12^e année
- Français, 12^e année — les substitutions ne sont pas autorisées
- Mathématiques, 11^e ou 12^e année — les substitutions ne sont pas autorisées ;
- Études informatiques, sciences, éducation technologique ou mathématiques, 11^e ou 12^e année.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

5.2 Condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires

Selon le document *Les écoles de l'Ontario*, tous les élèves sont tenus de répondre à la condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires pour obtenir le DESO.

Les élèves expérimentés peuvent s'inscrire directement au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) sans passer le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'Ontario. Ces élèves peuvent tout de même choisir de répondre à cette condition en réussissant le TPCL.

5.3 Condition d'obtention du diplôme en matière de service communautaire

La direction d'école détermine, à sa discrétion, le nombre d'heures de service communautaire que les élèves expérimentés, qui cheminent vers leur DESO en vertu du document EO, pourraient avoir à effectuer (entre 0 et 40 heures).

5.4 Conditions d'obtention du DESO en vertu de la circulaire EOCIS

La direction d'école doit déterminer sur une base continue quelles exigences de crédits obligatoires (le cas échéant) les élèves expérimentés doivent remplir pour obtenir leur DESO en vertu des exigences de la Circulaire EOCIS. La direction s'inspirera de la section 6.14, « Équivalences accordées à l'élève d'âge adulte » à sa discrétion.

5.5 Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)

Les élèves expérimentés qui avaient commencé un programme d'études dans une école secondaire de l'Ontario avant le 1^{er} septembre 1984 peuvent continuer de cheminer vers le DES. Le processus d'évaluation des équivalences de crédits et d'octroi de crédits décrit dans la Circulaire EOCIS s'appliquera aux élèves expérimentés qui cheminent vers le DES.

5.6 Élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9^e année avant 1999

La direction d'école, appuyée par la surintendance responsable de la RDA, déterminera si l'élève expérimenté a fréquenté auparavant le système d'éducation secondaire de l'Ontario en se fondant sur des preuves écrites (par exemple, le Relevé de notes de l'Ontario [RNO] et le Bulletin scolaire de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année).

Les élèves expérimentés au sens de la Circulaire EOCIS ou de la Circulaire H.S.1 pourraient choisir de faire reconnaître leurs acquis en vertu de l'une ou l'autre de ces circulaires ou par le processus de la RDA menant à l'obtention d'un DESO.

ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Le Conseil veillera à ce que les groupes d'élèves expérimentés reçoivent des équivalences de crédits pour ces attestations :

- un DESO en vertu du document [Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur \(7^e à 12^e année et CPO\) — La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue, 1989 \(Circulaire EOCIS\)](#) pour les élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9^e année avant 1999 ;
- un [Diplôme d'études secondaires \(DES\) en vertu de la Circulaire H.S.1, 1979-1981](#), pour les élèves qui fréquentaient une école secondaire de l'Ontario en 9^e année avant le 1^{er} septembre 1984.

La direction déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la [circulaire ESO](#).

ANNEXES**Disponibles au cyber@dmin - Formulaires pour les élèves expérimentés****Équivalence de crédit pour les cours de 9^e et 10^e**

- Relevé cumulatif pour les équivalences de crédit de 9^e et 10^e
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés — Relevé cumulatif équivalence de crédit 9e -10e 3130-385](#)

Équivalence de crédit pour les cours de 11^e et 12^e

- Demande d'évaluation par un processus d'équivalence pour un cours de 11^e et de 12^e année
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés-Demande d'évaluation par un processus d'équivalence de crédits 11e et 12e 3130-373](#)
- Relevé cumulatif pour les équivalences de crédit de 11^e et 12^e année
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés- Relevé cumulatif équivalence 11e -12e 3130-384](#)

Revendication de crédit pour les cours de 11^e et 12^e

- Demande d'évaluation par un processus de revendication pour un cours de 11^e et de 12^e année
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés-Demande d'évaluation par un processus de revendication pour un cours de 11e et 12e 3130-383](#)
- Relevé d'évaluation pour une revendication de crédits pour un cours de 11^e et 12^e année
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés- Relevé dévaluation pour une revendication de crédits pour un cours 3130-387](#)

ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 9 de 9

-
- Relevé cumulatif pour les revendications de crédit de 11^e et 12^e année
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés — Relevé cumulatif revendication de crédit 11e -12e 3130-386](#)

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL**Objet : Politique révisée 2,202 - Publicité**

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 2,202 - Publicité* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Dans un contexte d'éducation en milieu minoritaire, le Conseil scolaire Viamonde et ses écoles recourent périodiquement à la publicité comme stratégie visant à informer, sensibiliser ou engager différents publics cibles relativement à des sujets pertinents. La politique révisée fait état du cadre avec lequel le Conseil doit travailler pour mener ses initiatives de publicité et de promotion.

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la *Politique n° 2,202 - Publicité*, recommandée par le Comité des secteurs, le 3 avril 2025.

À titre informatif, vous trouverez également à l'annexe B les directives administratives afférentes.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 portant sur la *Politique n° 2,202 - Publicité* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,202 - Publicité* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La direction exécutive, communications, recrutement et partenariats,
Steve Lapierre

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. Annexe A - *Politique n° 2,202 - Publicité*
Annexe B - Directives administratives 2,202

ADMINISTRATION – SERVICES ET CONTRATS**PUBLICITÉ****Approuvée le 22 novembre 2007****Révisée le 25 avril 2025****Prochaine révision en 2028-2029****Page 1 de 2**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et ses écoles recourent périodiquement à la publicité comme stratégie visant à informer, sensibiliser ou engager différents publics cibles relativement à des sujets pertinents. De plus, le Conseil utilise la publicité comme moyen pour augmenter sa notoriété, dans le but ultime de favoriser le recrutement et la fidélisation des élèves et du personnel. Sans être limitative, la liste des sujets peut s'étendre à la promotion :

- du droit à l'éducation de langue française en milieu minoritaire;
- des critères et processus d'admission dans ses écoles;
- des avantages de l'éducation laïque de langue française;
- de son positionnement vis-à-vis les autres organisations scolaires régionales, provinciales, canadiennes ou internationales;
- des programmes et services offerts;
- des événements et activités tenus au sein des écoles;
- de la performance de ses élèves;
- de la contribution de son personnel ou des bénévoles;
- des décisions du Conseil et de ses comités permanents;
- des consultations publiques;
- des appels d'offres et recherches de services; des possibilités d'emploi au sein de son réseau;
- de tout autre sujet d'intérêt public.

MODALITÉS

Les campagnes et investissements publicitaires doivent être conformes à la vision et aux valeurs du Conseil. Avant d'entreprendre une campagne de publicité, l'objectif de la campagne doit être précisé. Ceci comprend une identification des clientèles cibles, du message à communiquer et du résultat escompté par la publicité.

Le choix des plateformes médiatiques et des fournisseurs est effectué en fonction des objectifs de la campagne, des profils des publics cibles à rejoindre, des budgets alloués, et ce, tout en respectant la politique d'achats du Conseil (Politique 2,200 - *Approvisionnement*). Le Conseil doit faire preuve de diligence raisonnable au moment de choisir les canaux publicitaires afin de maximiser les retours sur les investissements. De même, toute campagne publicitaire doit faire l'objet d'une post-évaluation afin de déterminer si les objectifs ont été atteints.

Les écoles, secteurs et services doivent collaborer avec le Secteur des communications, du recrutement et des partenariats pour valider toute stratégie publicitaire imputée au poste « Publicité » de leur budget respectif.

Les campagnes publicitaires doivent respecter les dispositions du Code canadien des normes de la publicité.

RÉFÉRENCES

[Code canadien des normes de la publicité](#)

ADMINISTRATION -SERVICES ET CONTRATS**PUBLICITÉ**

Approuvées le 22 septembre 2007

Révisées le 25 avril 2025

Prochaine révision en 2027-2028

Page 1 de 1

Les présentes directives administratives visent la mise en application d'une ligne de conduite portant sur la publicité et les dépenses investissements publicitaires du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et des écoles.

DÉFINITION

Les dépenses investissements publicitaires se réfèrent aux annonces à l'échelle de tout le Conseil ainsi qu'à l'affichage et aux publications promotionnelles payantes d'événements, programmes ou services diffusés par le truchement des médias traditionnels de masse ou ciblés (télévisuels, radios, imprimés et électroniques) et médias Web (incluant les réseaux sociaux). Les publicités réalisées par les élèves ou les conseils d'écoles à des fins de promotion interne (i.e : levées de fonds, événements et sorties scolaires, etc.) ne sont pas encadrées par la politique 2,202 et ses directives administratives, en autant qu'elles ne comprennent pas d'éléments de l'image de marque du Conseil.

MODALITÉS

- Toute campagne publicitaire doit être approuvée par la direction de l'éducation ou sa personne déléguée.
- Toute campagne publicitaire et toutes les publicités ~~seront~~ sont coordonnées par la direction ~~du Secteur des communications et du marketing-exécutive~~ du Secteur des communications, du recrutement et des partenariats.
- Toute création publicitaire pour le compte du Conseil ou des écoles doit être commandée auprès du Secteur des communications, du recrutement et des partenariats ou validée par celui-ci afin de s'assurer que l'image et la réputation de l'école ou du secteur ou du service sont conformes aux attentes et à l'image de marque du Conseil.
~~Toute publicité achetée par une école, un secteur ou un service doit respecter le format de gabarit publicitaire préparé par le Secteur des communications et du marketing, sauf en ce qui a trait aux appels d'offres, aux recherches de fournisseurs et aux offres d'emploi qui suivent les règles édictées par leur secteur respectif en tenant compte des normes graphiques du Conseil. Toute publicité achetée par une école, un secteur ou un service, produite sans le gabarit publicitaire doit inclure le logo du Conseil (voir le Guide des normes graphiques) ainsi que l'adresse du site Web du Conseil. De plus, cette publicité doit être approuvée tant par la surintendance responsable de l'école ou la direction du secteur que par la direction du Secteur des communications et du marketing afin de s'assurer que l'image ainsi que la réputation de l'école ou du secteur ou du service sont conformes aux attentes et à l'image de marque du Conseil.~~
- Si le Conseil, une école, un secteur ou un service souhaite utiliser une reproduction visuelle ou vocale d'une personne (~~élève ou parent~~) dans le cadre d'une campagne publicitaire, cette personne doit avoir donné au préalable son consentement et son autorisation écrite. Dans le cas d'un élève de moins de dix-huit (18) ans, le consentement de la personne détenant l'autorité parentale sur de l'élève est requis. ~~Dans le cas d'un élève âgé de seize (16) ans ou plus, le consentement de l'élève est également requis en ce qui concerne l'utilisation de ses~~

ADMINISTRATION -SERVICES ET CONTRATS

PUBLICITÉ

Approuvées le 22 septembre 2007

Révisées le 25 avril 2025

Prochaine révision en 2027-2028

Page 1 de 1

~~renseignements personnels (p. ex., reproduction visuelle ou vocale de l'élève).~~

- Lors d'un achat local de publicité par une école, ~~ou~~ un secteur ou un service, le choix du média de communication (journal, radio, télévision, Internet incluant les médias sociaux) doit faire l'objet d'une consultation auprès du Secteur des communications, ~~du recrutement et des partenariats et du marketing~~. Les coûts demeurent la responsabilité de l'école, du secteur ou du service, tout en respectant les allocations budgétaires permises, ~~sauf si d'autres modalités ont été négociées au préalable.~~
- Les fonds découlant de campagnes de financement d'écoles ne peuvent pas être utilisés à des fins de publicité.
- Les fonds alloués à la publicité dans le budget de fonctionnement des écoles ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins.

Le 25 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 2,303 - Dons

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 2,303- Dons* a été mise à jour et présentée au comité permanent des secteurs le 9 janvier dernier, et ensuite envoyée en consultation en février 2025.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à **l'annexe A** la version révisée de la *Politique n° 2,303- Dons* à la suite de l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique. Seuls les changements à la suite de la consultation publique sont identifiés.

Vous trouverez à **l'annexe B** une compilation des commentaires reçus.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 avril 2025 portant sur la *Politique n° 2,303- Dons* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,303 Dons* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier
Jason Rodrigue

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (2)

ADMINISTRATION – FINANCES - CONSEIL**DONS**

Approuvée le 17 décembre 1997
Révisée le ~~25 avril 2023~~ janvier 2025
Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (ci-après le « Conseil ») est un organisme à but non lucratif enregistré avec le gouvernement du Canada et est responsable de délivrer tous les reçus officiels de dons. Le Conseil encourage les dons aux écoles et aux bureaux administratifs qui favorisent l'apprentissage ~~et~~ l'amélioration du rendement et le bien-être des élèves et qui s'alignent sur l'actualisation de sa mission.

DÉFINITIONS

1. Don monétaire : un don en espèce fait par chèque, mandat bancaire, argent comptant, carte de débit ou carte de crédit.
2. Don en bien : peut inclure une carte-cadeau, une œuvre d'art, des livres, de l'équipement, un bien culturel ou autre item.
3. Don en bien assujetti à une approbation :
 - a. Équipement, matériel ou marchandise qui exigeraient une modification à l'édifice
 - b. Véhicules ou machinerie ; ou
 - c. Équipement, matériel ou marchandise qui comportent un logo ou une identification afin de promouvoir un organisme, une institution ou une entreprise.
4. Don en services (avec attente de recevoir un reçu d'impôt) : une contribution de temps, de compétences ou d'efforts.

MODALITÉS

1. Le Secteur des affaires prépare un reçu pour tout don de 30 \$ et plus.
2. Le Secteur des affaires et les administrations des écoles sont responsables de délivrer tous les reçus officiels de dons.
3. Les reçus sont remis aux donateurs habituellement délivrés deux fois par année, soit en juin pour la période de janvier à mai et en février pour la période de juin à décembre.
4. La direction des services administratifs ou la surintendance des services corporatifs et trésorier au Secteur des affaires est responsable :
 - a. d'approuver les dons en bien assujettis à une approbation ;
 - b. d'évaluer la juste valeur marchande d'un don en bien en respectant les règlements de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ci-après « ARC »).
5. Aucun reçu ne sera délivré pour les dons en services conformément aux règlements de l'ARC.
6. Tout don en bien demeure sur les lieux de l'école ou du bureau administratif où le don a été fait. Il devient la propriété du Conseil qui se réserve le droit de l'enlever, de le réparer ou de le modifier.
7. Le Conseil peut émettre un reçu pour les cartes-cadeau que lorsque la personne ou l'organisme qui en fait don n'en est pas l'émetteur. Lorsqu'une personne ou un organisme fait don d'une carte-cadeau, un reçu ne peut être délivré qu'une fois que celle-ci a été échangée contre des produits.

8. ToutLe paiement effectué par un organisme pour lequel il reçoit de la publicité ou promotion n'est pas considéré un don. Par exemple, une commandite pour un évènement où le logo d'un organisme est visible ou mentionné.
9. Il est strictement interdit aux membres du personnel et aux membres du Conseil d'accepter des cadeaux ou des dons de la part de fournisseurs ou de membres de la communauté pour leur usage personnel. De tels dons doivent être déclarés, puis mis à l'encan. Les sommes recueillies à la suite de la revente de ces articles doivent être versées dans un fonds d'aide aux élèves.
10. Le Conseil n'émet pas de reçu pour les activités de financement qui ont pour but de bénéficier un autre organisme de bienfaisance. L'argent recueilli doit être remis directement à l'autre organisme avec la liste des personnes ou des entreprises donatrices afin que l'organisme récipiendaire puissent ensuite émettre des reçus selon leurs propres règlements (par exemple, activités de financement pour la Fondation Terry Fox).
11. Le Conseil peut refuser un don s'il existe un conflit d'intérêts, ou une apparence de conflit, entre les intérêts de la personne ou de l'organisme offrant le don et ceux du Conseil. Il peut aussi refuser un don si la personne ou l'organisme se trouve dans une situation jugée incompatible avec l'éthique, les valeurs, les pratiques de gestion ou les lois applicables au Conseil.

RÉFÉRENCES

1. [Lignes directrices de l'ARC : Dons de chèques-cadeaux ou de cartes-cadeaux](#)
2. [Lignes directrices de l'ARC : Dons de services](#)
3. [Lignes directrices de l'ARC : Commandites](#)

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

2,303 Dons

| Je réponds au nom ou comme membre : | Nombre |
|---|---------------|
| de la présidence du conseil d'école | 5 |
| du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | 61 |
| du personnel des bureaux administratifs (syndiqué et non-syndiqués) | 8 |
| du Comité de participation des parents (CPP) | 2 |
| Des représentants syndicaux | 0 |
| De l'ADFO | 5 |
| De parent, tuteur ou tutrice | 6 |
| Autre | 8 |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| Total général | 95 |

| ID | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou comme membre : Si Autre, veuillez pr | | | Voici mes commentaire Voici mes commentaire Voici mes commentaire Voici mes commentaire Voici mes commentaire autre commentaire | | | Veuillez indiquer tout | | |
|----|------------------|------------------|-----------------------|---|--|------------------------|---|--|--|---|--|--|
| 1 | 2-10-25 13:10:31 | 2-10-25 13:10:52 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | | | Aucun | | | | | |
| 2 | 2-10-25 13:10:36 | 2-10-25 13:11:56 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 3 | 2-10-25 13:11:26 | 2-10-25 13:12:06 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 4 | 2-10-25 13:11:36 | 2-10-25 13:13:25 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 5 | 2-10-25 13:12:15 | 2-10-25 13:13:48 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | | | Aucun | | | | | |
| 6 | 2-10-25 13:13:56 | 2-10-25 13:14:33 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 7 | 2-10-25 13:13:06 | 2-10-25 13:15:06 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 8 | 2-10-25 13:17:19 | 2-10-25 13:18:12 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 9 | 2-10-25 13:18:22 | 2-10-25 13:18:47 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 10 | 2-10-25 13:18:42 | 2-10-25 13:19:03 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 11 | 2-10-25 13:18:56 | 2-10-25 13:19:29 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 12 | 2-10-25 13:21:03 | 2-10-25 13:22:51 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 13 | 2-10-25 13:18:27 | 2-10-25 13:23:07 | anonymous | Élève tutrice | Je suis une élève du Collège Français qui offre du tutorat au élèves de mon école. | | Aucun | | | | | |
| 14 | 2-10-25 13:24:07 | 2-10-25 13:25:55 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 15 | 2-10-25 13:31:13 | 2-10-25 13:32:40 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | | | Aucun | | | | | |
| 16 | 2-10-25 13:26:11 | 2-10-25 13:33:06 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | | | Au numéro 8, seulement une observation de syntaxe : ajouter le mot "Tout" devant "paiement". | | |
| 17 | 2-10-25 13:26:55 | 2-10-25 13:33:35 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | | | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | | | Les cartes cadeaux devraient être incluses dans la définition de don monétaire puisque les cartes cadeaux sont considérées comme de l'argent liquide. | | |
| 18 | 2-10-25 13:35:52 | 2-10-25 13:36:09 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 19 | 2-10-25 13:40:31 | 2-10-25 13:42:06 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 20 | 2-10-25 13:45:04 | 2-10-25 13:45:22 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 21 | 2-10-25 13:48:06 | 2-10-25 13:48:58 | anonymous | Éducatrice Spécialisée | | Éducatrice Spécialisée | Aucun | | | | | |
| 22 | 2-10-25 13:49:02 | 2-10-25 13:52:03 | anonymous | Éducatrice | | Éducatrice | Aucun | | | | | |
| 23 | 2-10-25 13:59:30 | 2-10-25 14:00:01 | anonymous | de la présidence du conseil d'école | | | Aucun | | | | | |
| 24 | 2-10-25 14:04:22 | 2-10-25 14:05:04 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 25 | 2-10-25 14:14:31 | 2-10-25 14:25:05 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | | | Aucun | | | | | |
| 26 | 2-10-25 14:25:30 | 2-10-25 14:26:32 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 27 | 2-10-25 14:30:24 | 2-10-25 14:30:50 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 28 | 2-10-25 14:37:09 | 2-10-25 14:37:33 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 29 | 2-10-25 14:45:12 | 2-10-25 14:45:58 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 30 | 2-10-25 14:44:49 | 2-10-25 14:46:22 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 31 | 2-10-25 14:58:00 | 2-10-25 14:58:39 | anonymous | de la présidence du conseil d'école | | | Aucun | | | | | |
| 32 | 2-10-25 15:35:45 | 2-10-25 15:37:26 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 33 | 2-10-25 16:36:25 | 2-10-25 16:36:48 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 34 | 2-10-25 18:21:34 | 2-10-25 18:22:34 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 35 | 2-10-25 19:48:47 | 2-10-25 19:49:44 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |
| 36 | 2-10-25 20:05:22 | 2-10-25 20:06:28 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | | | Aucun | | | | | |

| | | | | | | |
|----|------------------|------------------|-----------|---|---|-------|
| 59 | 2-12-25 11:02:41 | 2-12-25 11:03:03 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 60 | 2-12-25 12:30:51 | 2-12-25 12:31:19 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 61 | 2-12-25 20:59:41 | 2-12-25 21:01:58 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 62 | 2-12-25 21:59:34 | 2-12-25 22:00:35 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 63 | 2-12-25 23:22:05 | 2-12-25 23:23:36 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 64 | 2-13-25 14:57:05 | 2-13-25 14:57:13 | anonymous | de parent, tuteur ou tutrice | Aucun | |
| 65 | 2-13-25 15:18:36 | 2-13-25 15:20:48 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 66 | 2-13-25 16:51:11 | 2-13-25 16:51:57 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 67 | 2-13-25 17:58:07 | 2-13-25 17:58:32 | anonymous | de parent, tuteur ou tutrice | Aucun | |
| 68 | 2-13-25 18:08:04 | 2-13-25 18:14:44 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 69 | 2-13-25 20:11:46 | 2-13-25 20:12:43 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 70 | 2-13-25 21:26:53 | 2-13-25 21:27:55 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 71 | 2-14-25 8:39:15 | 2-14-25 8:39:41 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 72 | 2-14-25 9:10:32 | 2-14-25 9:12:11 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 73 | 2-14-25 11:00:31 | 2-14-25 11:01:22 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | suppléante | Aucun |
| 74 | 2-14-25 11:09:32 | 2-14-25 11:10:09 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 75 | 2-14-25 19:34:19 | 2-14-25 19:35:48 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 76 | 2-15-25 21:33:52 | 2-15-25 21:35:53 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 77 | 2-16-25 14:05:24 | 2-16-25 14:06:36 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 78 | 2-16-25 22:06:52 | 2-16-25 22:07:37 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 79 | 2-17-25 12:33:38 | 2-17-25 12:33:49 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 80 | 2-22-25 14:32:23 | 2-22-25 14:33:04 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 81 | 2-24-25 9:42:39 | 2-24-25 9:58:10 | anonymous | de la présidence du conseil d'école | Aucun | |
| 82 | 2-25-25 22:08:34 | 2-25-25 22:09:09 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 83 | 2-26-25 14:34:15 | 2-26-25 14:35:03 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 84 | 2-26-25 14:35:14 | 2-26-25 14:35:43 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 85 | 2-28-25 10:30:38 | 2-28-25 10:30:59 | anonymous | de l'ADFO | Aucun | |
| 86 | 2-28-25 10:33:53 | 2-28-25 10:34:48 | anonymous | AEFO | Veillez ignorer mon premier formulaire svp. | Aucun |
| 87 | 3-2-25 13:32:11 | 3-2-25 13:33:26 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 88 | 3-3-25 10:11:39 | 3-3-25 10:11:54 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | Aucun | |
| 89 | 3-3-25 15:45:12 | 3-3-25 15:49:32 | anonymous | Other | la suppléance | Aucun |
| 90 | 3-6-25 17:36:39 | 3-6-25 17:41:28 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | Aucun | |
| 91 | 3-6-25 21:01:07 | 3-6-25 21:02:09 | anonymous | de parent, tuteur ou tutrice | Aucun | |
| 92 | 3-6-25 22:54:34 | 3-6-25 22:57:06 | anonymous | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) | suppléante qualifiée | Aucun |
| 93 | 3-10-25 9:05:08 | 3-10-25 9:05:38 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | Aucun | |
| 94 | 3-10-25 9:00:28 | 3-10-25 9:27:43 | anonymous | du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués) | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) | |
| 95 | 3-10-25 9:48:15 | 3-10-25 9:50:41 | anonymous | Other | Suppléance | Aucun |

Le Conseil peut refuser un don s'il y a conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts entre le donateur (financier ou autre) et l'intérêt du Conseil.

Le Conseil peut refuser un don si le donateur est dans une situation où il semble incompatible avec son éthique, ses valeurs, ses pratiques de gestion ou les lois.